

Projet n° 270

Paru le 2 juin 2002



Dix ans après le sommet de Rio et à la veille de celui de Johannesburg, le développement se veut apte à ne pas porter préjudice aux générations futures. La mondialisation, après l'effondrement du communisme, a rendu plus apparent l'affrontement Nord-Sud qui structure toujours les relations mondiales : eau, santé, effet de serre, quelle place pour une régulation mondiale ?



Actualité

Chroniques et rendez-vous

Itinéraire : Geneviève de Gaulle-Anthonioz

Entretien avec Germaine Tillion et Francine de La Gorce

Geneviève de Gaulle-Anthonioz est décédée le 14 février dernier. Ancienne présidente du mouvement ATD quart monde, et rapporteur au Conseil économique et social, elle avait à ce titre préparé et défendu à l'Assemblée nationale le projet de loi contre l'exclusion.

[Lire l'article](#)

Conditions d'un islam de France

Vincent Calliger

[Lire l'article](#)

L'islam intérieur à l'Europe

[Lire l'article](#)

Laïcité et monde arabe

Habib Moussalli

[Lire l'article](#)



Dossier

Le développement, un bien durable

Introduction

Bertrand Cassaigne, *Ceras*

[Lire l'article](#)

Le développement durable à l'épreuve des rapports Nord-Sud

Jean-Charles Hourcade et Michel Griffon

Le développement n'est pas un simple produit d'importation, ni le fruit de l'ajustement à une régulation internationale. La production d'un bien public international suppose l'existence d'un bien public à l'échelle locale.

[Lire l'article](#)

Propriété industrielle et santé publique

Maurice Cassier

Comment redéfinir l'extension et les limites du droit de propriété et des brevets au regard du droit à la santé des populations ? Le procès de Pretoria et l'exemple brésilien, à propos de l'épidémie de sida et des médicaments génériques, permettent de mieux cerner les termes du débat.

[Lire l'article](#)

Le renouveau de la problématique Nord-Sud

Jean-Robert Henry

Après l'espérance des années 70, d'ériger collectivement un nouvel ordre mondial, le triomphe du libéralisme a remplacé l'affirmation d'un droit au développement. Mais le retour du débat Nord/Sud sur la scène internationale prend des figures nouvelles : à Porto Alegre ou Monterrey.

[Lire l'article](#)

Les syndicats se saisissent du développement durable

Roland Guillon

Les syndicats français adhèrent tous au concept de développement durable pour deux raisons. Mieux répondre aux problèmes de l'emploi dont les dimensions sont politiques, économiques, sociales, écologiques ou culturelles. Et situer leur action à une échelle suffisamment globale pour résoudre ces problèmes.

[Lire l'article](#)

Quatre leçons du processus de Kyoto

Daniel Bodansky

Le point de vue d'un des négociateurs américains sur les questions de climat. A ses yeux, l'ambition d'une règle universelle ne peut faire fi des conditions de recherche de cohérence dans chaque pays. Mais les États-Unis ne sont-ils pas dans une situation particulière pour résister à la pression de leurs partenaires ?

[Lire l'article](#)

Gouverner à l'échelle du monde

La globalisation nécessiterait une ambition normative de la part des institutions internationales; or celle-ci diminue, au détriment des pays du Sud. Trois acteurs politiques aux avis a priori divergents se retrouvent d'accord pour réclamer une instance politique dans laquelle le monde entier se reconnaisse.

[Lire l'article](#)

Conclusions

Pierre Martinot-Lagarde

[Lire l'article](#)

Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Itinéraire : Geneviève de Gaulle- Anthonioz

Entretien avec Germaine Tillion et
Francine de La Gorce →
Juin 2002

Geneviève de Gaulle-Anthonioz est décédée le 14 février dernier. Ancienne présidente du mouvement ATD quart monde, et rapporteur au Conseil économique et social, elle avait à ce titre préparé et défendu à l'Assemblée nationale le projet de loi contre l'exclusion.

Projet - Germaine Tillion,
vous étiez une grande amie

de Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Pouvez-vous nous en parler ?

Germaine Tillion - C'est vrai. Nous sommes restées un petit groupe d'amies très fidèles avec Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Anise Postel-Vinay, Marika Delmas et Denise Vernay. Dans ma maison de Bretagne, il y a la chambre de Geneviève et elle y venait chaque année.

Comment vous raconter cela ? Je crois que j'ai été la première Française qu'elle ait vue en arrivant à Ravensbrück. Moi-même, j'ai été arrêtée le 13 août 1942, et déportée en octobre 1943 ; je portais le n° 24588. Elle est arrivée le 31 janvier 1944, dans le même convoi que ma propre mère, et c'est ainsi que nous nous sommes connues. Elle a été très vite la camarade privilégiée de toutes les Françaises du camp. Elle l'est restée tout au long de notre captivité, dépassant toutes les frontières des catégories politiques. Nos premières conversations ensemble ont porté spontanément sur son oncle, à qui nous autres gaullistes avions fait confiance sans rien savoir de lui, en réalité. J'ai été heureuse de comprendre que le Général était un homme d'honneur, un homme sûr : il avait fait le même choix que nous, pas forcément pour les

mêmes raisons. Au camp, nous n'étions pas dans le même bloc : Geneviève était dans le bloc 27, avec Jacqueline Péry qui était arrivée en même temps qu'elle. Elle avait été mise dans un kommando très dur, où les femmes étaient battues tous les jours. Or elle a été très malade ; elle souffrait d'avitaminose et nous avons fortement craint pour sa vie à un moment. Nos amies tchèques ont réussi à la faire changer de kommando. Mais, soumise aux coups et aux humiliations, elle n'a fait preuve d'aucune passivité. J'ignore si le grand courage dont elle témoignait lui venait de sa jeunesse. Ce qui est sûr, c'est qu'avec Anise Postel-Vinay, elles n'avaient que vingt ans et se montraient à la fois fragiles, enthousiastes et très courageuses. Moi-même, je n'appartenais pas tout à fait à la même génération (j'avais quinze ans de plus), j'avais derrière moi une expérience de vie en Afrique pendant six ans, j'avais monté une organisation de résistance et j'étais du coup davantage dans la position d'une personne de jugement, un peu en retrait !

Projet - Comment réussissiez-vous à communiquer dans le camp, si vous ne viviez pas au même endroit ?

Germaine Tillion - De bloc à bloc, toute la journée, nous utilisions de multiples ruses pour communiquer. Les SS n'étaient pas assez nombreux pour nous surveiller en permanence, et il leur arrivait d'être fatigués, eux aussi. Dans les endroits consacrés au travail, nous étions surveillées par des SS hommes, et par des femmes sur notre lieu de réclusion. En leur absence, nous faisons ce que nous voulions car nous étions surveillées par des prisonnières sélectionnées par eux dans le lot de celles qui parlaient allemand et étaient arrivées dans les premières : parmi elles, de nombreuses Polonaises, ainsi que Grete Buber-Neumann, qui avait été arrêtée par Staline et déportée à Ravensbrück dès la création du camp, en 1939. Ces prisonnières, qui portaient un brassard rouge, se permettaient des choses extraordinaires, comme escamoter des livres dans le tas de biens confisqués à l'arrivée de chaque prisonnière pour ensuite les faire circuler. C'est ainsi que j'ai encore, dans ma bibliothèque, une Imitation de Jésus-Christ que j'ai gardée et rapportée à notre libération. Geneviève a pu profiter aussi de cette circulation de bouquins sous le manteau.

Projet - Savez-vous pourquoi elle a quitté Ravensbrück avant la libération des

camps ? Etait-ce parce qu'elle était malade ?

Germaine Tillion - Je ne crois pas que son état de santé y fût pour quelque chose. En réalité, Geneviève a été négociée entre Himmler et la Croix-Rouge suisse à la suite d'une intervention de Himmler auprès de la Croix-Rouge, afin que celle-ci fasse passer le courrier qu'il voulait adresser à Eisenhower. Mais notre séparation n'a pas duré et je l'ai retrouvée immédiatement après notre retour de captivité en juillet 1945. Toutes les trois, avec Anise, nous avons passé un moment de repos en Suisse, et elle s'est fiancée avec Bernard Anthonioz l'hiver suivant. C'est le jour de leur mariage, en 1946, que j'ai fait la connaissance du général de Gaulle.

Cela a marqué une nouvelle étape de notre amitié. Pendant la guerre d'Algérie, j'ai pu voir le général de Gaulle chaque fois que cela était nécessaire, grâce à elle, et ce avant même qu'il revienne « aux affaires ». Geneviève et Bernard étaient très engagés, animés du désir de s'occuper des prisonniers (qui n'étaient pas des prisonniers de guerre : il n'y avait pas de « guerre d'Algérie », ne l'oublions pas !). Leurs enfants étaient jeunes et je me suis beaucoup rapprochée de toute la famille. Elle-même ne

disposait guère de moyens pour agir quand la situation en Algérie a commencé à très mal tourner, en janvier 1957. Cette préoccupation de sauver des vies, pour elle comme pour moi, était essentielle, « absolue », elle l'était dans la suite de tout ce qu'elle avait vécu comme déportée.

Projet - Elle s'occupait, en même temps, de l'association des anciennes déportées ?

Germaine Tillion - Oui. La fondatrice de l'Amicale des déportées et internées de la Résistance (Adir), Marika Delmas, en fut la première présidente, mais Geneviève a été élue présidente très rapidement et sans cesse réélue jusqu'à sa mort. Nous venons tout juste de désigner une nouvelle présidente cette semaine ! Cette responsabilité a représenté pour Geneviève une charge très absorbante tout au long de sa vie.

En vous disant cela, je me rends d'ailleurs compte que toutes les missions que Geneviève s'est données ont été aussi importantes. Elle s'est investie à fond dans son travail au cabinet d'André Malraux : pour elle, la culture ne devait pas rester la propriété des privilégiés mais devenir accessible à tous. Elle a passionnément travaillé pour cet

objectif de démocratisation, et pourtant elle a « lâché » Malraux (qui ne voulait pas la laisser partir) afin de s'engager à fond pour le quart monde. En même temps, elle était une mère de famille attentive, très présente ; moi-même – cela s'est trouvé ainsi –, j'ai joué un peu le rôle d'une grand-mère (qu'ils n'avaient pas) pour ses enfants, et je leur suis restée très attachée.

Projet - Voyez-vous une continuité, une ligne de force dans tout cet itinéraire ?

Germaine Tillion - Et vous, qu'en pensez vous ? Je dirais simplement qu'« elle l'a fait », elle a fait tout cela, malgré les obstacles auxquels s'est heurtée la réalisation de ces objectifs : par exemple, la discussion parlementaire de son projet de loi sur l'exclusion a été interrompue par la dissolution de l'Assemblée en 1997. Je dirais aussi qu'elle a tout fait avec courage, ce qui est mieux. Je rappellerais encore qu'elle était très croyante, et que c'était ce qui dominait en elle. Finalement, le plus significatif fut qu'elle ait su être toujours de plain pied, à la hauteur de ses engagements, qui étaient des engagements de très haut niveau. Il est vrai qu'elle a vécu tous ces engagements en les nourrissant de son amitié. Dans chacun de ces

lieux, il s'est agi de rencontres de personnes.

Son engagement dans la Résistance est pour moi le premier, mais son engagement « dans la morale » vient peut-être avant. Il remonte à l'enfance : elle était fiable, d'une droiture absolue. Je pense même qu'elle pouvait être héroïque. Son engagement comme épouse et mère de famille, ainsi que celui pour le quart monde ont aussi été des engagements de vie. Ils ne l'ont pas empêchée cependant d'assumer des tas d'autres choses, moins contraignantes, tout au long de sa vie. Je dirais, pour terminer, que Geneviève de Gaulle-Anthonioz a été une personne tout à fait « rare ».

Projet - Francine de la Gorce, vous souvenez-vous de votre première rencontre avec Geneviève de Gaulle-Anthonioz ? Comment s'est-elle engagée avec vous au sein du mouvement ATD quart monde ?

Francine de la Gorce - Je n'étais pas présente lors de sa première visite au camp de Noisy le Grand, en 1958. Elle avait rencontré le Père Joseph lors d'un dîner chez une amie et il l'avait invitée à venir visiter le camp. Il l'a alors emmenée dans un des igloos de

fibrociment, suggérant à la mère de famille de leur faire un café. Mais cette femme n'avait ni café, ni filtre : elle a dû envoyer ses enfants quémander à droite et à gauche pour trouver de quoi en offrir une tasse à celle qu'on lui avait présentée comme « la nièce du général ». Geneviève a compris dès ce jour que le père Joseph ne « faisait pas la charité ». Elle lui a demandé en quoi elle pouvait être utile. C'était en octobre et le P. Joseph s'inquiétait à propos de l'achat de charbon pour l'hiver ; il lui a demandé si elle pouvait répercuter un appel à l'aide pour le charbon dans la presse. Geneviève de Gaulle-Anthonioz connaissait un journaliste à RTL et l'appel a été lancé sur les ondes. Ce fut sa première action en faveur du mouvement Quart monde et pendant plusieurs années, elle a ainsi apporté son soutien de manière ponctuelle par des interventions dans les ministères. En effet, elle avait quatre enfants à élever, elle continuait à travailler, avec son mari, Bernard Anthonioz, au cabinet d'André Malraux, et elle était engagée au sein de l'association des anciennes déportées de Ravensbrück ; le P. Joseph mesurait donc ses demandes pour ne pas la gêner. Mais les pouvoirs publics, la mairie et la société d'Hlm Emmaüs, propriétaire du camp de

Noisy, voulaient supprimer celui-ci sans proposer de relogement pour les familles. Le Père Joseph avançait, quant à lui, le projet d'une cité de promotion familiale qui fut d'abord refusé par les ministères. Fin 1960, un drame se déroula dans le camp : deux incendies ravagèrent coup sur coup le bureau du P. Joseph (incendie criminel) et un igloo : deux jeunes enfants périrent carbonisés. Toutes les familles du camp défilèrent en criant leur désespoir et leur révolte. C'est à ce moment là que j'ai décidé personnellement de m'engager à titre définitif dans le mouvement, alors que je voulais partir en Inde, et Geneviève, qui assista à l'enterrement des deux enfants, sentit la force désespérée de ces familles qui se croyaient abandonnées de toute la société. Sa réaction m'a beaucoup impressionnée. Je pensais à ma propre mère : rescapée, elle aussi, de Ravensbrück, elle n'a pas supporté de rester plus d'une heure quand elle est venue me voir au camp de Noisy. Il lui rappelait trop de dénuement, d'humiliations et de souffrances... Geneviève, pour sa part, s'est sentie mobilisée dans le combat pour la dignité d'ATD, justement parce qu'elle a retrouvé Ravensbrück dans le camp de Noisy. Cette réaction, à l'inverse de beaucoup d'autres, m'a

frappée : elle n'avait pas besoin de s'engager avec nous pour remplir sa vie.

Projet - Quelles motivations profondes avez-vous perçues alors pour cet engagement ?

Francine de la Gorce - Il est toujours difficile de parler de la spiritualité des autres, quand on a déjà du mal à exprimer la sienne propre. En ce qui concerne Geneviève de Gaulle-Anthonioz, je crois important de souligner qu'elle s'est construite dans le malheur et que sa foi l'a soutenue tout au long de sa vie : à quatre ans, elle a perdu sa mère – et son père ne s'en remettait pas –, à dix-sept ans elle a perdu sa sœur, ensuite elle a été déportée à Ravensbrück et finalement elle a connu le quart monde. Dans cette traversée de tous ces moments très durs, de grandes épreuves, elle a toujours trouvé la force d'espérer. Elle n'en parlait pas beaucoup dans la vie quotidienne, mais cette attitude traduisait aussi sa discrétion à l'égard des autres, car elle savait que certains volontaires étaient non croyants.

Un jour, où je lui demandais si sa foi l'avait aidée à tenir le coup à Ravensbrück, elle me répondit : « Croyez-vous que la foi peut aider quand on vit des choses comme ça ? » Et dans son livre sur la

déportation, elle écrit : « En entrant dans le camp, c'était comme si Dieu était resté à l'extérieur », ajoutant plus loin : « Et pourtant il n'était pas absent. » Elle le retrouvait dans la fraternité avec ses camarades de déportation. Mais cette foi n'aurait-elle pas été constamment réinterrogée, dans la traversée des épreuves et la rencontre d'hommes et de femmes debout ?

Projet - Comment a-t-elle concrétisé cet engagement ?

Francine de la Gorce - En 1964, Geneviève prit la présidence du mouvement, en vue d'obtenir la construction de la cité de promotion familiale dont le principe était pourtant acquis depuis trois ans : ce fut un long combat, plusieurs années de travail, la participation à de multiples commissions et sous-commissions ministérielles. Geneviève Anthonioz avait quitté le cabinet d'André Malraux pour se mettre davantage au service du Père Joseph. Son attitude est très significative : cette femme s'est toujours modestement mise à l'ombre d'un grand homme : d'abord son oncle Charles, puis André Malraux et en dernier Joseph Wresinski. Pour sa cause, elle a alors donné toutes ses capacités de négociation et de travail dans les milieux politico-

administratifs qu'elle connaissait bien. En même temps, elle n'a jamais voulu trop user de son influence personnelle de « nièce préférée » du Président de la République. Le Père Joseph a pu d'ailleurs se montrer agacé quand elle n'a pas forcé pour lui la porte du général de Gaulle, qu'il aurait tellement voulu rencontrer afin de lui présenter les Cahiers de doléance préparés par les familles du quart monde en 1968. Le rôle de Geneviève n'allait pas sans qu'elle soit tirillée parfois entre deux fonctions et deux situations sociales. Je me souviens particulièrement d'une anecdote qui illustre ces difficultés. C'était en 1964, nous étions toutes les deux en rendez-vous chez Michel Massenet, le directeur du Fonds d'action sociale (Fas), qui nous accordait une subvention importante afin d'acheter deux grandes caravanes pour assurer l'antenne sociale et l'antenne sanitaire du bidonville de La Courneuve. Il était furieux, car il avait eu connaissance d'un article d'Igloo (la revue du mouvement) qui dénonçait violemment le comportement – il est vrai insupportable – d'un policier, chargé de la résorption des bidonvilles, vis-à-vis des plus pauvres. M. Massenet ne récusait pas les faits mais observait qu'un fonctionnaire ne pouvait pas se défendre face à de telles

accusations. Geneviève était très mal à l'aise dans la négociation. Elle a demandé par la suite au P. Joseph de ne plus la mettre dans de telles situations : la défense des plus pauvres ne devait pas avoir pour conséquences la négation des problèmes des autres, et surtout de leur bonne volonté !

Pourtant, elle faisait passer la dignité des plus pauvres avant tout. En 1967, lorsque le permis de construire la cité de promotion familiale fut enfin accordé, le sous-préfet du Raincy organisa des réunions bimestrielles pour préparer les relogements avec la Ddass, les Hlm, les mairies et autres services sociaux. On y discutait plus facilement les problèmes des « moins pauvres », en écartant ceux des « plus pauvres » qu'on traitait d'irrécupérables. Lors d'une de ces séances, un fonctionnaire lança sur le ton de la plaisanterie : « Ceux-là, il n'y a qu'à les jeter dans la Marne. » Geneviève et moi avons aussitôt quitté la réunion.

Projet - Vous parlez d'elle comme d'une experte qui représentait votre « surface publique », capable de faire voter une loi. Mais comment devenir porte-parole des plus pauvres sans bien les connaître. Elle ne venait que rarement au camp de Noisy ?

Francine de la Gorce - Il est vrai qu'elle était une « alliée », dans le jargon ATD, et non une volontaire et qu'elle ne vivait pas au milieu des plus pauvres. Moi-même, j'ai habité le camp de Noisy pendant sept ans, puis le bidonville des Francs-Moisins à Saint-Denis, jusqu'aux premiers pas de ma fille. Geneviève venait une fois par semaine en moyenne jusqu'à la mort du Père Joseph en 1988. A partir de 1988, elle a dû se sentir plus profondément responsable, remplaçant le Père Joseph au Conseil économique et social. Après la mort de son mari, en 1994, elle a été encore plus présente physiquement. Pour répondre précisément à votre question, je pense en effet que, pendant plus de vingt ans, elle restait sans doute un peu « à distance », respectueuse de chacun et ne se permettant aucune familiarité avec les familles. Sa connaissance de la population des plus pauvres venait à la fois de son écoute formidable du P. Joseph et des volontaires qu'elle rencontrait, et de sa propre expérience de l'horreur et de l'humiliation, une expérience vécue dans son propre corps. Elle suivait aussi ses propres chemins de ressourcement, participant aux universités populaires, accompagnant des délégations de jeunes, puis de familles du quart

monde qui voulaient rencontrer le Pape. Mais je pense aussi que, si elle n'avait pas eu un mari et des enfants, elle aurait été volontaire du mouvement dès le début.

Projet - En même temps, il était important que les décideurs prennent en compte la situation et la parole des plus pauvres, que cette parole soit entendue au Conseil économique et social aussi bien qu'à Bruxelles ou même à l'Onu. Cette insistance venait-elle de la participation de Geneviève Anthonioz à un cabinet ministériel ?

Francine de la Gorce - Cette insistance était une grande idée du Père Joseph, qui avait connu dans sa jeunesse la pauvreté et le rejet social. Dès qu'il a vu le camp de Noisy, il a pensé et dit que ces gens devaient gravir les marches de l'Élysée, de l'Onu et du Vatican, là où se décide le destin des hommes. Si Geneviève a très vite adhéré à cet objectif, c'est qu'elle était profondément citoyenne, républicaine. Elle savait que chacun doit participer au débat en tant que sujet, alors que, dans les années 60, la société refusait de voir que les pauvres étaient capables de vivre en famille et ne les considérait pas comme des sujets de droit : face à une

personne seule, on ne prend pas forcément conscience de la continuité de la vie ni de la globalité des droits. A l'époque, l'opinion traitait les plus pauvres d'« incapables » ou d'« asociaux », les jugeant responsables de leur propre situation.

Projet - Comment a-t-elle vécu le combat d'ATD pour la loi contre l'exclusion sociale ?

Ce fut un moment capital de son engagement, qui prolongeait le rapport Wresinski adopté en 1987. Avant de préparer la loi, les gouvernements successifs nous ont fait lanterner d'abord en proposant des expériences pilotes, alors que nous avions mené celles-ci depuis trente ans déjà. Pour faire avancer les choses, nous avons rassemblé un grand nombre d'associations avec nous. Les six premiers articles de la loi étaient en discussion à l'Assemblée lorsque Chirac l'a dissoute en 1997. Geneviève de Gaulle-Anthonioz a aussitôt téléphoné au Président pour lui exprimer sa stupéfaction. Tout était à refaire ! Pourtant, nous y avons gagné, car le premier projet de loi était mal ficelé. Le discours de Geneviève à l'Assemblée nationale fut un moment inoubliable. Déjà malade, elle avait eu du mal à grimper à la tribune et sa voix n'avait pas les

accents gaulliens qu'on lui connaissait parfois. Mais, des tribunes, nous avons vu l'hémicycle se remplir progressivement et les députés rompre avec leur habitude de conversations de couloir. Et à la fin de son discours, un instant de silence a précédé une marée d'applaudissements. Il semblait que la France avait retrouvé une raison de se rassembler et de se battre. Le Président de la République comme le Premier ministre s'étaient engagés personnellement auprès de Geneviève pour faire passer cette loi. A bout de forces physiques, elle a attendu l'obtention de la loi pour passer la main à Paul Bouchet, qui est devenu président d'ATD en 1998, et elle a demandé alors à devenir volontaire du mouvement. Par ce geste, elle situait notre engagement à un niveau bien plus haut que ce que nous pensions. J'en ai été très impressionnée. Elle a alors consacré ses dernières forces à écrire et corriger son livre *Le secret de l'espérance*.

Projet - Présidente pendant près de 35 ans de la branche française du mouvement, se sentait-elle le bouclier d'ATD qui est devenue une association importante ?

Francine de la Gorce - Elle n'a pas

vécu cela comme un rôle de pointe. Bouclier, si vous voulez, mais uniquement vis-à-vis des pouvoirs publics. Geneviève n'a jamais été une « patronne », suivant en cela une sorte de discipline interne au mouvement qui veut que tout se fasse en équipe, de manière concertée. Elle a sans doute pris des décisions seule, mais toujours après concertation. Elle avait un contact direct avec chacun, de sorte que chacun avec elle se sentait intelligent ! Sans être le bouclier, elle se considérait comme un porte-drapeau : l'extension internationale du mouvement ne l'a pas étonnée ni gênée, car la France reste la terre natale d'Atd. Par contre, elle a sûrement souffert de la notoriété croissante du mouvement en France, qui était pesant et a dû lui compliquer la vie. Elle aurait voulu retourner dans l'ombre.

Projet - Cette notoriété n'est-elle pas inéluctable, si ATD veut réussir à faire sortir les plus pauvres de l'ombre ?

Francine de la Gorce - Vous avez raison, on est obligé de passer par là et la notoriété est inéluctable. Ce qui me gêne, c'est plutôt que les politiques délèguent un peu trop de leur pouvoir et de leur autorité aux associations de la société civile, pas seulement Atd ;

on est alors un peu hors du droit, et les associations qui ont beaucoup travaillé se trouvent involontairement solidaires de cette sorte de démission de l'Etat. Nous préfererions que l'Etat se sente davantage responsable des plus pauvres. En tant que figure de proue, Geneviève a dû ressentir ce danger : et après le vote de la loi contre l'exclusion, elle a bien compris qu'il ne fallait pas retourner « dans l'ombre » mais sur le terrain pour chercher l'exclusion ailleurs, là où on ne la voit pas. Car le vote d'une loi ne suffit pas : elle peut se retourner contre les pauvres si elle n'est pas bien utilisée.

†

Entretien avec Germaine Tillion et Francine de La Gorce,

Ancienne présidente du mouvement ATD quart monde, rapporteur au Conseil économique et social Geneviève de Gaulle-Anthonioz a présidé, jusqu'à sa disparition, l'amicale des anciennes déportées de la Résistance. Pour retracer son itinéraire, *Projet* a rencontré deux de ses amies fidèles : Germaine Tillion, aujourd'hui âgée de 95 ans, grande figure de la Résistance qui l'avait précédée au camp de Ravensbrück, et Francine de la Gorce, vice-présidente de la branche française d'ATD quart monde, qui l'avait précédée dans l'engagement dans ce mouvement. Nous les remercions pour ces entretiens.

Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Conditions d'un islam de France

Vincent Calliger
Juin 2002

D'autres élections auront eu lieu, le 26 mai **[1]** : celles de délégués qui désigneront, dans un deuxième temps, les membres du Conseil français du Culte musulman. Elles sont l'aboutissement d'un processus mis en route en janvier 2000 par Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Intérieur. Une large « Consultation » a été conduite par un groupe composé de délégués des grandes mosquées « indépendantes » à rayonnement régional, de représentants des grandes fédérations ou associations nationales musulmanes et de personnalités «

qualifiées » [2], sous l'égide d'Alain Billon, conseiller des ministres de l'Intérieur successifs.

Les raisons d'un silence

La publicité relative des débats, au travers du bulletin al Istichara (consultation), n'a pas empêché la démarche de se maintenir dans une certaine discrétion, troublée, il est vrai, par quelques éclats de voix aussi tonitruants que sporadiques. Cette relative atonie s'explique par la détermination louable des acteurs politiques, des intellectuels ou des dignitaires religieux, de dépassionner le processus, mais aussi par le sérieux de la méthode et la transparence affichée par les autorités en charge de ce dossier. Le souci était d'autant plus méritoire que l'on avait à vaincre les désillusions nées de tentatives avortées pour susciter une représentation musulmane unifiée (ainsi, les dissensions provoquées par la mise en place en 1990 du Corif, conseil de réflexion sur l'islam de France). L'enjeu était aussi d'avancer dans un contexte international qui, du conflit proche oriental aux événements du 11 septembre dernier, pouvait nourrir les fantasmes du heurt inéluctable des civilisations.

Mais la faiblesse des réactions ressort aussi de deux types de motifs. D'une part, l'assurance raisonnable de la compatibilité de l'islam avec la République et la satisfaction de voir, enfin, la « deuxième religion du pays » accéder à une reconnaissance symbolique masquent aussi des embarras et une diversité de motivations. Embarras d'autant plus pesants qu'ils ne sont pas formulés, motivations d'autant moins avouables qu'elles rompent avec l'unanimité du processus. Celui-ci voulait figurer l'unité d'une représentation légitime de l'islam : l'unanimité se devait d'être la règle de la consultation avant que les élections ne tranchent. Mais sur quelles bases trancheront-elles, sinon sur la capacité de mobilisation des réseaux respectifs ? La discrétion était aussi le fruit du désir des « bonnes consciences » de faire taire les voix discordantes ou d'ignorer tous les motifs qui viendraient perturber l'auto-célébration officielle de la tolérance républicaine. Contempteurs fanatiques comme défenseurs naïfs de l'islam partagent souvent la même indignation vertueuse et la même ignorance. Ils sont les seuls à prétendre expliquer ce qu'est réellement l'islam et à rendre compte de manière certaine de ses évolutions futures. La discrétion,

enfin, était un choix justifié par des enjeux de pouvoir entre les différents représentants musulmans qui « jouaient » là représentativité et légitimité, ou par les calculs électoralistes des partis politiques.

Pourtant, le silence dominant demeure le signe d'une perplexité, qui se mue, chez certains, en une véritable peur. Car l'incertitude prévaut en ce qui concerne l'issue du scrutin. On ignore le poids respectif des différentes tendances qui structurent l'islam en France. On s'interroge, par exemple, sur l'audience acquise par Tariq Ramadan, petit-fils du fondateur des Frères musulmans et héraut d'un néo-fondamentalisme subtil qui remplit les salles de banlieue et trouve des supporters jusque dans les rangs des chrétiens de gauche ou dans les colonnes du Monde diplomatique. Mais qu'en est-il vraiment de l'influence de ses thèses parmi les plus de 4 millions de musulmans vivant en France ? On souligne l'enracinement d'un islam maghrébin pieux et populaire, qui répugne à toute forme d'extrémisme, mais qu'en sera-t-il de sa mobilisation pour un scrutin qui symbolise, justement, un autre rapport à la modernité et à l'Etat ? L'incertitude concerne non seulement la réalité du rapport de forces actuel au sein de la

communauté musulmane, mais surtout les évolutions futures, qui suivront cette consultation et les élections à venir. Quelles sont les structurations politiques et les sensibilités religieuses les plus aptes à profiter d'un tel processus ?

On peut reconnaître ces incertitudes – mais le risque n'est-il pas inhérent à toute décision politique audacieuse, n'est-il pas nécessaire pour sortir des atermoiements précédents ? – et refuser de se livrer à des pronostics hasardeux (catastrophisme ou pétitions de principes), sans pour autant se dérober à la recherche des enjeux d'un tel processus et au jugement nécessaire.

Les inconnues d'un islam de France

L'intention des pouvoirs publics était double. Il s'agissait, d'une part, de permettre à l'islam de rejoindre les autres confessions à « la table de la République **[3]** ». Pour ce faire, il lui fallait s'insérer « dans le cadre juridique de la loi de 1905 qui fonde la laïcité républicaine », alors que les associations musulmanes étaient principalement régies par la loi de 1901, signe d'une émergence discrète et anonyme **[4]**. Mais

cette intégration à la laïcité républicaine se devait aussi de promouvoir l'émergence d'une organisation centralisée et représentative de la population musulmane en France, qui puisse être l'interlocuteur identifié des pouvoirs publics.

L'autre but, plus ou moins déclaré, était de favoriser l'affirmation d'un islam français soustrait aux mainmises étrangères supposées, celles des bailleurs de fonds du Golfe ou celles des pays d'origine sur diverses associations ou fédérations musulmanes. Après s'en être longtemps remis à la Grande Mosquée de Paris pour l'« encadrement » et la représentation des musulmans de France, on considérait que les liens de ses dirigeants avec le pouvoir algérien entamaient par trop sa crédibilité comme interlocuteur de référence. Le point le plus sensible, non résolu à ce jour, était, comme le déclarait Pierre Joxe lors de la définition des fonctions du Corif en janvier 1990, « la contradiction fondamentale qui caractérise l'islam en France : la majorité des pratiquants est de nationalité française alors que la quasi-totalité des imams est de nationalité étrangère ».

Cette transformation de l'islam en

France en un islam de France était l'objectif énoncé par de nombreux musulmans, mais aussi recherché par les pouvoirs publics. Une bonne idée, assurément. Mais peut-être, pour ces derniers, cette équation trop réductrice rattache, de manière mécanique, à la constitution d'un islam de France l'identité républicaine et une sensibilité libérale ! L'évidence mérite au moins d'être interrogée : le développement d'un islam de France, dont les responsables auraient fait le choix du cadre républicain – et leur bonne foi ne saurait être suspectée – signifie-t-il nécessairement son option pour une vision libérale et moderne de l'islam ?

On peut critiquer le recours à de telles expressions et les jugements de valeur qu'elles véhiculent. On ne peut cependant trop les relativiser en n'y voyant qu'un européocentrisme étroit, sauf à ignorer les débats qui traversent aujourd'hui l'islam, les options prises par certains pays arabes, et surtout l'engagement courageux de musulmans, parfois au péril de leur vie, pour la défense de ces orientations. La question n'est peut-être pas toujours bien posée, elle ne saurait être évitée. Elle est redoublée par les déclarations vigoureuses que nous avons mentionnées, et qui proviennent

du sein même de la Consultation.

Ainsi, dans un entretien avec Daniel Licht (Libération, 29 octobre 2001), Dalil Boubakeur, le recteur de la Mosquée de Paris, avouait-il sa déception, voire son inquiétude. Il dénonçait la complaisance coupable des pouvoirs publics, une « sorte de laxisme qui risque de livrer l'islam de France à une école radicale, celle du fondamentalisme wahhabite qui n'a rien à voir avec l'islam d'Afrique du Nord, sunnite et de rite malékite, majoritaire en France ». Soheib Bencheikh, grand mufti de Marseille et porte-parole de la Fédération des musulmans du sud de la France, membre, comme Dalil Boubakeur, de la Consultation, se montrait encore plus virulent (Libération, 22 octobre). Il qualifiait l'attitude du ministère d'irresponsable et de dangereuse, offrant, selon lui, une légitimité aux associations fondamentalistes. Cette démarche conduisait à « donner un statut à une idéologie comptable des malheurs de tous les musulmans du monde ».

Des hommes politiques, Alain Madelin par exemple, se sont saisis de ces critiques pour appeler à « stopper la machine infernale de cette pseudo-consultation ». Mais d'autres commentateurs, aussi avisés

qu'engagés eux-mêmes, n'ont pas manqué de relier ces protestations, surtout celle de Bencheikh, avec « les bénéfiques escomptés par certaines puissances régionales maghrébines et notamment en l'espèce, l'Algérie [5] ». Le silence, au moins dans les médias, a vite recouvert ces prises de position. Il ne doit pas occulter la réalité d'une audience renforcée dont ont bénéficié des associations néo-fundamentalistes. L'Uoif (inspirée par l'idéologie des Frères musulmans) ou le Tabligh (mouvement piétiste d'origine pakistanaise) ont, en effet, profité de la tribune qui leur était offerte et sont apparus, par leur pertinence politique et leur capacité de mobilisation, comme les éléments les plus dynamiques parmi les partenaires de la Consultation. Aussi s'éclairent les craintes exprimées : ceux dont l'engagement a été déterminant dans le processus ne seront-ils pas les mieux placés pour en recueillir les fruits ?

Une fausse bonne idée ?

L'étonnement demeure cependant. S'il est aisé de dépasser la fausse évidence d'un islam de France nécessairement

libéral, on peine à comprendre pourquoi les associations néo-fundamentalistes ont été les moins réticentes au processus de la Consultation, les plus à l'aise dans le dialogue et la confrontation avec les pouvoirs publics. L'islam le plus compatible avec la République, et même le seul compatible, n'est-il pas l'islam libéral ?

Les réflexions d'Olivier Roy permettent d'esquisser une réponse, montrant comment le néo-fundamentalisme se nourrit de la crise identitaire des immigrés musulmans. Le néo-fundamentalisme accompagne un mouvement caractérisé par « (la) délégitimation et (le) refus des communautés musulmanes existantes (les cultures concrètes, mais aussi les écoles, les confréries et les « sectes »), (l') instauration de l'individu comme vecteur principal du retour à l'islam, (la) définition d'une oummah abstraite comme la collection des individus pratiquant ainsi l'islam, lequel est défini comme code de comportement (rite et éthique) et non comme culture **[6]** ».

Illustrant cette thèse, un exemple significatif nous est fourni par les rapports des différentes médiatrices, nommées par le ministère de l'Education nationale, pour faciliter la

résolution des conflits autour du port du voile à l'école. Intervenant dans différents établissements scolaires, elles notaient que les jeunes filles, le plus souvent, jugeaient assez sévèrement l'islam pratiqué par leurs parents ; et que ces derniers, plutôt dépassés, choisissaient de soutenir leur démarche, sans en avoir été les initiateurs. Les jeunes filles se déclaraient « ni maghrébines, ni françaises mais musulmanes [7] ».

L'apparement de ces attitudes à une démarche néo-fundamentaliste n'est pas le point final du débat autour du voile, mais il éclaire l'influence de ce mouvement, non seulement à travers les pratiques et conceptions d'associations musulmanes, mais plus largement dans des mentalités et des comportements détachés d'un ancrage militant. « Le néo-fundamentalisme ne provient pas de la translation d'une société traditionnelle dans le monde occidental, c'est un produit et un facteur de la dé-culturation, mais aussi une conséquence d'une intégration en crise. » L'identité « musulmane » se cristallise alors autour d'un code, vide de contenu culturel réel, et le rapport à l'Etat vise une « communautarisation négociée ».

On comprend mieux la capacité

de ces associations d'inspiration néo-fondamentaliste à se saisir du processus de la consultation. La laïcité peut être le paravent juridique d'une « communautarisation négociée », rendue possible par le renoncement, sinon le rejet, à des identités culturelles et nationales d'origine. De plus, le néo-fondamentalisme, par son rattachement à une oummah imaginaire, manifeste une indifférence à l'égard de l'Etat : un mouvement comme le Tabligh se désintéresse même de la politique et sa présence, dans la consultation, ne débouchera pas nécessairement sur une participation aux scrutins. Enfin, le mécanisme choisi, avec des élections, correspond mieux à l'individualisation du rapport à l'islam sur lequel repose le néo-fondamentalisme qu'au système d'allégeances et d'autorités des organisations plus traditionnelles.

Le processus qui aboutit aux élections du 26 mai pourrait donc se révéler, en partie, une « fausse bonne idée ». Il était pourtant nécessaire ! Plus encore, il oblige à un double pari : il repose sur une confiance renouvelée, qui n'est plus naïve parce qu'elle est choisie, en l'islam et en la République. Mais cette confiance invite aussi à rechercher les conditions pour que les promesses

de la consultation se réalisent. Il importe d'ouvrir le débat et de refuser le caractère de fausses évidences des processus à l'œuvre comme des critiques immédiates.

Ouvrir le débat

La confiance dans l'islam repose d'abord sur ce qui résiste le plus à l'inéluctable des caractérisations, à savoir le fait religieux. Cette dimension est trop ignorée, ou du moins minorée, dans les analyses des politologues qui s'intéressent à l'islam. La prise en compte de l'expérience spirituelle, comme fondement de l'islam, est l'un des nombreux mérites des interventions d'Abdelwahab Meddeb et explique en partie la liberté de son propos. Au risque de verser dans l'anachronisme ou dans un comparatisme impertinent, il peut être éclairant de rappeler la proximité première, dans les années 1920-1930, d'un Maritain ou même d'un Mounier aux thèses de Maurras. Si « la primauté du spirituel » a, par la suite, contesté et, pour finir, détrôné le « politique d'abord » maurrassien, l'expérience religieuse qui animait l'engagement des deux premiers a certainement été déterminante. Aussi, en ce qui concerne le regard porté par les Européens sur l'islam, si une certaine forme d'orientalisme est morte, comme

se plaisent à le souligner ses critiques, sa visée et sa capacité à relier différentes disciplines demeurent nécessaires.

Il faut, ensuite, souligner que la communauté musulmane subit, comme toutes les communautés, une sécularisation qui se traduit par des comportements individualistes et consuméristes qui brouillent les frontières entre les différentes tendances à l'œuvre dans le champ religieux. On peut, sans doute, repérer des militants néo-fondamentalistes « purs », mais une telle identification est problématique pour un fidèle de base dont les orientations résultent plutôt d'un jeu d'influences croisées entre les traditions familiales, les prédicateurs rencontrés... et son itinéraire propre au sein de la société française.

Il serait nécessaire, enfin, pour nourrir cette confiance dans l'islam, de retrouver, comme nous y invite Habib Moussalli, une profondeur historique, de reprendre la longue relation de l'islam et de la modernité. Interroger les ressources du langage et de l'histoire pour définir leur rapport sous une autre forme que celle d'une simple extériorité. Que connaissons-nous des travaux de chercheurs arabes qui œuvrent dans cette direction

mais pâtissent, en Europe, d'une audience médiatique et d'un intérêt académique moindres ?

La confiance (et le rappel des conditions qu'elle suppose) doit aussi s'exercer envers la République. Elle implique de démasquer la fiction d'une intégration de l'islam à la laïcité, perçue comme un système stable et homogène. La confiance vise la souplesse et la capacité d'invention de la République qui, pour être vivante, se doit d'être un horizon au moins autant qu'un ensemble de valeurs et de régulations **[8]**.

Il fut un temps où la République était vécue comme nécessairement « sociale » pour être fidèle à elle-même. Le néo-fondamentalisme se nourrit des échecs de l'intégration. Celle-ci ne se cantonne pas à une reconnaissance symbolique : elle se réalise tout autant à travers la lutte contre le chômage dans les banlieues françaises et contre l'inégalité des chances à l'école. Par ailleurs, il n'est pas anodin que le processus pour faire asseoir l'islam « à la table de la République » ait voisiné un moment dans les médias avec les débats sur l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie. Par-delà ce moment, seul un travail de vérité historique permettra aux

jeunes issus de l'immigration d'accéder à une identité réconciliée. De même, à titre d'exemple, pourrait-on reprendre les débats autour de l'enseignement de l'arabe à l'école française : elle privilégie aujourd'hui de manière sans doute dommageable l'arabe littéraire sur l'arabe « dialectal », la langue des parents, qui est de nouveau marginalisée.

Espérons, enfin, que la France sortira d'une vision obsidionale de l'Europe, pour retrouver sa dimension méditerranéenne : elle pourrait lutter avec les autres riverains pour une plus grande justice entre nations, et renouer avec une altérité qui lui est aussi intérieure.

Notes

1 Ndlr (15 mai) – Depuis la rédaction de cet article, les élections ont été reportées au 23 juin. Cette nouvelle échéance est déjà contestée, notamment par la Mosquée de Paris. Par ailleurs, les résultats du premier tour de l'élection présidentielle soulignent à la fois la précarité et la nécessité du processus.

2 Parmi les mosquées figuraient celles d'Evry, de Mantes-la-Jolie, de Lyon, de Marseille et de Saint-Denis de la Réunion. La Grande Mosquée de Paris était classée parmi les fédérations, de même que l'Uoif (Union des organisations islamiques de France), la FNMF (Fédération

nationale des musulmans de France) et le mouvement Foi et Pratique (Tabligh). La Ffaiaca (Fédération française des associations islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles) a rejoint la consultation en mai 2000 et la Ditib (islam turc) a fait connaître publiquement son soutien en juin 2001. Six personnalités qualifiées devaient symboliser les écoles de pensée ou de recherche absentes des autres instances. Pour plus de précision sur ces différents acteurs, voir Alain Boyer, *L'islam en France*, Puf, 1998.

3 Allocution de Jean-Pierre

Chevènement, le 28 janvier 2000, lors de l'installation de la Consultation, publiée dans *al-Istichara*, journal de la consultation des musulmans de France, n° 1, mars 2000, p. 5.

4 Alain Boyer signale, dans *L'islam en France*, qu'il existe plus d'un millier d'associations musulmanes déclarées selon la loi de 1901 et seulement quelques dizaines d'associations culturelles islamiques établies selon la loi de 1905.

Jocelyne Cesari qui relève cette distorsion (*Etre musulman en France*, Karthala et Iremam, Paris-Aix, 1994, p. 151) note que « la majorité des lieux de culte existants aujourd'hui (à l'exception de la Mosquée de Paris) [est] constituée sous le régime de la loi de 1901 ». Elle ajoute que « c'est d'ailleurs en partie pour faire émerger de cette situation d'illégalité des activités islamiques que [Pierre Joxe], ministre de l'Intérieur, s'est engagé dans la création d'un Conseil de réflexion sur l'islam ».

5 Franck Fregosi, chercheur au Cnrs, dans *Libération*, le 31 octobre

2001.

6 Olivier Roy, « Le néo-fundamentalisme islamique ou l'imaginaire de l'oummah », *Esprit*, avril 1996, pp. 80-107.

7 Cf. Hanifa Cherifi, « Jeunes filles voilées. Des médiatrices au service de l'intégration », *Se comprendre*, février 2000.

8 C'est à cet exercice que s'était essayé *Projet* dans son dossier sur « les religions dans la cité » (n° 267, automne 2001).

†

Pour citer cette page

Vincent Calliger, « Conditions d'un islam de France », *Ceras - revue *Projet* n° 270*, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

L'islam intérieur à l'Europe

**Entretien avec
Abdelwahab Meddeb**

Juin 2002

Projet - Quel est à vos yeux l'enjeu le plus saillant dans la mise en route de ce processus ?

Abdelwahab Meddeb - L'islam est à envisager comme une réalité intérieure à l'Europe et non comme une étrangeté absolue. Il est d'abord intérieur à l'Europe d'un point de vue historique contrairement aux stéréotypes médiévaux qui continuent de courir. Cette démarche de reconnaissance et d'apaisement aurait une portée politique : admettre que l'apport islamique,

dans le cadre de la langue arabe mais aussi persane à l'époque médiévale, est au fondement culturel de l'Europe au même titre que la culture grecque et latine ou le judéo-christianisme. Un des penseurs les plus prestigieux de l'islam, Averroès, n'a pas eu de descendance dans le monde musulman, mais son héritage a été recueilli par les seuls Européens et joue un rôle majeur dans le mouvement de la pensée occidentale qui conduira aux Lumières.

Projet - Comment qualifieriez-vous le moment que nous vivons et quelles ressources offre-t-il pour un changement de ce regard sur l'islam ?

Abdelwahab Meddeb - La connaissance de l'islam est confortée par les nombreuses traductions d'œuvres destinées à un public relativement large, y compris dans des éditions de poche. De même, de nombreuses expositions ont été présentées, par exemple sur divers arts médiévaux de l'islam et leur influence sur les arts roman et gothique. L'école doit maintenant prendre le relais en diffusant les acquis de ces recherches.

L'Europe est capable de conduire ce changement dans les mentalités : celles-ci ont évolué et,

à l'intérieur même des Eglises, la question du rapport avec les autres religions est posée en tenant compte de la diversité anthropologique. Des hommes d'Eglise sont en train de rompre avec l'idée que l'islam serait la religion de l'inaccomplissement ou une sorte de déviation chrétienne. De nombreux ouvrages français témoignent de cette expérience : l'attitude de chrétiens qui restent chrétiens et confrontent leur croyance avec une autre croyance qu'ils reconnaissent authentique.

D'une autre manière, le récent conflit en Bosnie a révélé un changement. Il a été perçu par les Européens comme une affaire interne à l'Europe. Pour la première fois, peut-être, cela mérite d'y réfléchir, des Européens, dans le cadre de la démocratie européenne, se sont mobilisés fortement pour des musulmans. Pour une fois, mais une fois n'est pas coutume, l'islam avait le « beau rôle », celui de l'élite, de la culture, mais aussi de la victime par rapport à des adversaires coupables de barbarie.

Projet - Tous ces éléments permettent donc la reconnaissance de l'islam comme une réalité intérieure à l'Europe...

Abdelwahab Meddeb - Oui, l'islam

a été réellement interne à l'Europe, non seulement à travers les œuvres, mais par une présence humaine, inscrite dans la géographie. Il a eu un vécu sicilien et surtout, évidemment, ibérique. L'Etat, l'autorité islamique, à l'intérieur même de l'Europe, s'est confronté d'une manière aiguë à la gestion de la pluralité, c'est-à-dire la présence des juifs et des chrétiens dans la cité. On peut parler de l'âpre présence chrétienne parce que le christianisme ibérique a résisté énergiquement. Il y eut des conversions mais beaucoup aussi sont restés chrétiens à l'intérieur de la cité islamique. Et la guerre était toujours présente à l'extérieur. Sans verser dans l'angélisme, on ne peut méconnaître la richesse de cette civilisation, représentée par l'Espagne « des trois cultures ».

Je n'évoquerai qu'un témoignage, celui du calendrier de Cordoue. Ce texte, écrit en arabe autour de l'an 1000, appartient à la littérature « pratique ». Il est d'abord une description dans le style des « travaux et des jours », très présent au Moyen Age sur les porches des églises, dans l'iconographie. Il manifeste un sens profond du climat d'Al-Andalous, de cette semi-aridité européenne qui influence la manière dont sont organisées toutes les activités, de

l'agriculture à la chasse, des semailles aux récoltes, et jusqu'au temps de la collecte des impôts.

Ce calendrier, destiné à un prince musulman, a été écrit à deux mains, l'une chrétienne et l'autre musulmane. Le calendrier liturgique de l'islam est un calendrier lunaire, la scansion religieuse se déplace au rythme des saisons. En même temps, la pratique humaine a besoin de la régularité des saisons. Et, dans les faits, le temps islamique est double : liturgique (lunaire), et socio-économique (solaire) utilisant des noms qui sont encore aujourd'hui ceux des paysans syriens, égyptiens, maghrébins, et qui viennent du calendrier julien. Si, dans ce calendrier, les fêtes chrétiennes ne sont pas systématiquement mentionnées, certaines sont néanmoins présentes, comme Pâques ou la Saint Jean... Le dernier élément est une référence « nostalgique », repérable à travers la mention du climat, en Arabie, dans le berceau d'origine des Omeyyades. Parmi d'autres témoins, le calendrier de Cordoue est ainsi le symbole d'une présence, celle d'un islam européen qui a duré, qui a exercé l'autorité et connu la nécessité de composer avec l'autre, autochtone, judéo-chrétien.

Projet - Comment le rapport entre

l'islam et l'Europe s'est-il transformé dans l'histoire plus récente ? Quels changements de problématique ?

Abdelwahab Meddeb - L'islam a d'abord connu un statut de minoritaire après la fin de l'Etat islamique, de 1492 à 1609, de la chute de Grenade à l'expulsion des morisques. Ce fut l'époque où s'intensifia l'esprit mudéjar dans les parties « reconquises » où demeuraient des minorités musulmanes importantes, qui mettaient à la disposition de l'autorité chrétienne leur savoir-faire et leur maîtrise des arts et techniques. Puis vint une interruption qui a duré de 1609 à 1830.

Mais voici qu'une sorte de retour s'effectue avec la colonisation : c'est l'Europe d'abord, qui se retrouve à l'intérieur de l'islam avant que, dans un second temps, l'islam ne se retrouve de nouveau à l'intérieur de l'Europe ! Par-delà le déséquilibre entre dominants et dominés, cette proximité, en particulier entre l'islam et la France, a produit une expérience, accumulée dans le cadre colonial, de connaissance réciproque de l'histoire et de la civilisation. Nombre de musulmans en sont venus à la langue française, c'est important. Moi-même, je suis le produit de ce processus. Mais la

présence de l'islam est vécue aujourd'hui dans des conditions différentes : la question de la minorité islamique se pose désormais au sein d'un Etat démocratique, séculier, qui n'est plus fondé sur le primat de l'appartenance religieuse, même s'il reste marqué par sa genèse chrétienne.

Projet - Dans votre livre, La maladie de l'islam, vous récusez l'argumentation qui prétend démontrer l'impossibilité d'une séparation entre politique et religieux en islam. L'examen de l'histoire conforte-t-il cette vision ?

Abdelwahab Meddeb -
L'attribution à l'islam de la consubstantialité du religieux et du politique procède d'une vision essentialiste, d'autant plus erronée que nous sommes aujourd'hui dans un monde de l'interférence qui requiert une grande finesse dans la délimitation entre l'universel et le particulier, l'identique et le différent. On revient toujours à la scène de l'origine, et on oppose le prophète législateur et guerrier, ce qu'a été le prophète Mohammed, à la parole évangélique qui sépare les deux domaines, « rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu ». Il convient cependant de rappeler certains faits historiques. Le

modèle théocratique a été beaucoup plus développé dans le champ chrétien, dans l'empire byzantin, puis à travers la prétention de la papauté à représenter le *verus imperator*. Il est nécessaire, aussi, de relativiser, au-delà de la dénomination, la spécificité du califat. Celui-ci empruntait largement aux normes du modèle impérial byzantin ou sassanide. Très vite, en islam, le militaire s'est emparé du pouvoir politique. Ce fait éclaire jusqu'à la situation actuelle de l'autorité politique dans les pays islamiques. Quelle que soit la forme de l'Etat, démocratie populaire ou libérale, monarchie absolue, éclairée ou constitutionnelle, nous sommes confrontés à la modernisation de la notion d'émirat, illustrée par les militaires dans l'exercice du pouvoir politique, lesquels déléguaient l'autorité juridico-religieuse au corps des ulémas. Mais, si cette séparation de fait n'a guère été pensée jusqu'ici, il est temps de le faire, fût-ce a posteriori.

Projet - Ceux qui déclarent la séparation du politique et du religieux impossible en islam, qu'ils soient islamistes ou critiques occidentaux, tirent aussi argument de dispositions juridiques qui découleraient du Coran...

Abdelwahab Meddeb - On s'arc-boute sur la dimension juridique, particulièrement sur cette part du juridique qui est censée être la parole de Dieu pour le croyant musulman. Il faudrait d'abord relater la controverse mu'tazilite, considérant le Coran comme créé. Du reste, les prescriptions juridiques dans le Coran sont peu nombreuses. Peut-on identifier l'islam à cette part juridique infime ? Elle comporte seulement les hudud, un rudiment de droit pénal autour des cinq ou six châtiments corporels, et des passages qui concernent le statut personnel (polygamie, répudiation, succession, interdiction de l'adoption légale, voile, dispositions pour mettre en place la séparation des sexes, etc.). Mais le corps du droit est autrement plus complexe et les questions de conflits entre les hommes autrement plus denses.

Systematiquement, la jurisprudence, le fiqh, a eu recours au droit coutumier ou à d'autres grandes traditions juridiques. Ainsi, pour ce qui concerne mon pays d'origine, la Tunisie, qu'on appelait à l'époque médiévale l'Ifriqya par imitation de l'Africa romaine, nombre de dispositions juridiques s'inspirent du droit romain. Il convient aussi de revivifier une disposition juridico-théologique ancienne, qui

recommande le devoir d'adaptation devant la force du fait. Un seul exemple pour l'illustrer : l'esclavage. L'esclavage est géré en principe par le droit coranique, mais aujourd'hui plus personne ne l'évoque, parce que c'est un état de fait révolu. L'islam doit ainsi dépasser des prescriptions qui deviennent des signes d'identité, les éléments d'une idéologie qui érige la distinction en principe.

Il est d'ailleurs bien des prescriptions que l'on peut immédiatement interpréter dans la logique du texte coranique. Les tribus de Mauritanie ont ainsi réglé la question de la polygamie. Le texte coranique autorise d'avoir quatre femmes à condition d'être juste à leur égard et prédit à son interlocuteur qu'il ne le sera point. Quand la justice serait atteinte dans le partage matériel, il n'en sera pas ainsi dans le domaine du sentiment ! Aussi la polygamie peut-elle s'effacer d'elle-même.

Projet - N'y a-t-il pas, cependant, un risque de conflits entre le droit public et la jurisprudence islamique ? La polémique sur le voile habite encore les esprits...

Abdelwahab Meddeb - Je me suis interrogé jusqu'ici sur des sources du droit dans la perspective d'un

islam majoritaire. Mais ce type de question, d'évidence, n'a pas à se poser et ne peut se poser dans un pays comme la France. Je ne peux pas imaginer d'autre recours juridique que le droit républicain qui s'impose à tous. J'admets et je souhaite que l'exercice du culte musulman soit traité avec respect et dans la dignité, mais la question du droit ne peut pas interférer. Il est insensé de la poser comme le voudraient les néo-fondamentalistes. Ces derniers, qui étaient très présents dans la négociation pour les institutions, me paraissent extrêmement dangereux. « Vous ne pouvez pas, disent-ils, interdire le voile pour des femmes qui de leur propre volonté veulent se voiler. » Certes, en principe, la démocratie n'a pas à interdire. Mais le rôle de l'école, du débat dans la société civile, des associations est de rappeler que ce sujet du voile a déclenché, dans le cadre même des pays islamiques, une très féconde controverse. Dès la fin du xix^e siècle, dans le désir de modernisation, il a suscité un grand nombre de pamphlets comme celui de l'égyptien Qasim Amin, et encore, par la suite, à l'intérieur même de la société coloniale comme dans l'œuvre du tunisien Tahar Haddad. Dans les années 50 a eu lieu un mouvement de dévoilement des femmes spectaculaire. Bref, il y a

en pays d'islam un mouvement féministe qui a commencé dès le début du xxe siècle. Sans vouloir interdire à ces jeunes filles de se voiler, je ne peux pas, personnellement, manquer d'exprimer ma tristesse devant elles parce que j'y perçois un signe d'oppression même si je viens moi aussi de l'islam. Je ne peux pas empêcher une jeune fille de se voiler mais je dois lui montrer que ce n'est pas une fatalité, que d'autres voies ont été explorées. L'important est de ne pas abandonner le champ de la parole et de la définition de la norme entre les seules mains des néo-fundamentalistes.

Projet - La reconnaissance nouvelle de l'islam peut-elle être l'occasion d'une redéfinition de la laïcité à la française ?

Abdelwahab Meddeb - Lors du débat sur la « consultation » un entretien, publié dans Libération, m'a fortement choqué. « Nous avons fait, nous islam, disait l'interviewé, un pas vers la laïcité, la laïcité doit faire un pas vers nous. » Le « nous islam » m'inquiète déjà, cette façon de parler au nom d'une communauté entière sans définir la légitimité de ce « nous ». Mais, surtout, est-ce vraiment ainsi que le problème se pose ? La séparation du politique et du religieux, dans la

tradition française, a engendré une situation de l'école, une position de l'Etat dans son rapport à la sphère publique, un rôle du ministère de l'Intérieur dans la gestion du culte, qui me paraissent adaptables à la disposition de l'islam. Je ne vois pas en quoi il y aurait lieu de toucher à cet édifice. D'une manière objective, la France change et la présence de l'islam n'est pas seule en cause. Les questions qui se posent à la France ne concernent pas l'islam seul. Celui-ci est à la fois une culture et une religion, il porte avec lui un habitus, des manières d'être et des manières de faire. Cet habitus et cette culture sont déjà présents dans la société française. Il faudrait aussi évoquer les chinatowns des villes françaises, l'éthos noir africain ou la présence juive. Cette apparition du pluriel, de la pluralité des signes dans la cité, crée une très belle mêlée, elle permet le voyage sans se déplacer. Quel bonheur de pouvoir circuler et se frotter, d'avoir à frôler tel type de corps qui se met en mouvement d'une manière particulière ! Passer de telle cuisine à telle autre, c'est le privilège de la métropole. Cet air du temps, la démocratie a les moyens de l'entretenir et elle choisit de ne pas l'interdire. Mais je m'oppose absolument à ce que le droit se transforme pour

inscrire les particularités.

Cependant, j'estime qu'il n'y a pas lieu de répondre à l'intégrisme religieux par l'intégrisme laïque, qui existe lui aussi. Dans l'enseignement, dans le projet même de la pensée, la tradition laïque française des Lumières a été réductrice, elle a occulté la part enténébrée de l'humain. La tendance, aujourd'hui, est d'en tenir compte. L'influence exercée sur la jeunesse par des auteurs comme Bataille, Artaud ou Nietzsche dans les années 60-70, a été importante. Il faut y voir un phénomène de religiosité plus que de religion ou, du moins, de la part de l'âme qui excède la croyance. Je crois que la sophistication du siècle qu'on inaugure lèvera forcément ce que j'appellerais la réduction laïciste.

Projet - L'invitation à un retour se retrouve dans votre livre à travers le contraste que vous soulignez entre un « islam ancien et aimable » et « les formes politiques de l'islam actuel, bêtes et détestables ». Comment cette prise de position se distingue d'un discours nostalgique ou identitaire, à rebours des évolutions liées à la modernité ?

Abdelwahab Meddeb - Quand je parle d'un islam ancien aimable et intelligent, je pense surtout à

l'expérience intérieure que suscite l'islam. Les soufis comme Ibn'Arabi ont pensé, jusque dans leurs ultimes conséquences, l'économie de l'âme, le tragique et la mélancolie qui y sont attachés, la perplexité et le désarroi qui en procèdent. Ils ont pensé le négatif qu'implique le rapport avec l'altérité absolue. Et ils se retrouvent bien près de cet homme qui raillait tant la religion, Voltaire, car ils le rencontrent dans le déisme. Or, dans toutes les traditions, on a toujours très peur de ces spirituels car, à suivre leur logique, le culte dépérirait avec les rites qui distinguent l'identité de la communauté.

Les spirituels de l'islam n'ont pas manqué, eux aussi, de bousculer leur Loi. L'immense richesse du fonds soufi est surprenante. Le soufisme paraît une telle anomalie, au regard d'une religion réputée surtout juri-dique et politique, qu'un grand islamologue comme Asin Palacios ne résolvait la contradiction qu'en déclarant que tous ces spirituels étaient des chrétiens inconscients ! C'est d'ailleurs le soufisme qui attire les étrangers vers l'islam et non l'islam rigoriste, sauf ces quelques fous tout disposés à rejoindre une secte. Car, comme tous les extrémismes, l'islam politique fonctionne comme une secte. Il

est d'autant plus nécessaire de ne pas être victime des stéréotypes diffusés par les néo-fundamentalistes qui clament cette solidarité du politique et du religieux, ce primat du juridique.

Projet - Dans La maladie de l'islam vous identifiez parmi ses causes un processus de démocratisation, conduit en l'absence d'une véritable expérience de la démocratie, qui a produit des « semi-lettrés » responsables, selon vous, de cette vision schématique de l'islam. L'affirmation d'un islam en France peut-elle contribuer à enrayer cette dérive ? Les pouvoirs publics ont-ils un rôle à jouer ?

Abdelwahab Meddeb - L'Etat doit s'impliquer, d'une manière plus déterminée et plus pédagogique. S'il s'interdit d'assumer lui-même cette fonction dans le cadre laïc, il devrait susciter, par un système d'aides et de subventions, la création d'institutions théologiques et favoriser leur émanation à partir de la société civile. Les dérives sont visibles à travers les images inquiétantes, diffusées à la télévision, de ces mosquées de banlieue qui semblent être le creuset de futurs terroristes. Se détourner définitivement de ces réduits conduit à refuser la prédominance

de ces semi-lettrés produits par la démocratisation sans démocratie. Ils arrivent ici, envoyés par des Etats étrangers pour encadrer les musulmans. Il est grave de laisser le culte, le prêche et le sermon entre leurs mains. Même lorsque ce sont des gens de paix, comme ceux du Tabligh, ils prônent un islam obscurantiste et il suffit ensuite d'un pas pour passer au terrorisme. L'Arabie saoudite aura à se préoccuper de ce très grand problème : elle est sincèrement dans l'alliance occidentale, elle est sincèrement pour la paix dans le monde mais lorsqu'on entend les prêches diffusés à la Mecque, il suffit d'un pas pour basculer et devenir un adepte de Ben Laden, lequel n'est rien de plus que « le wahhabite du wahhabite », c'est-à-dire apte à dénoncer, parmi les siens, ceux qui ne tirent pas les ultimes conséquences de leurs discours.

Nous avons à créer des imams dans la logique de la culture française, formés à la fois dans la grande tradition théologique et dans l'approche historique. Il y a lieu d'instituer de véritables licences théologiques de haut niveau. Les étudiants doivent savoir qu'il existe une pluralité de grandes voix exégétiques dans leur propre tradition comme Tabari, Zamakhshari, Razi. Ils doivent aussi situer leur croyance

dans la perspective de l'histoire des religions.

Les semi-lettrés viennent d'al-Azhar et d'autres écoles encore moins fiables. A al-Azhar on privilégie un seul texte exégétique, à partir d'Ibn Kathir, un auteur relativement tardif du xive siècle, consensuel car il annule toute controverse. Il importe de retrouver la véritable tradition dans la pluralité de ses vocations, de ses méthodes, de ses voies, de savoir qu'il y a eu un tafsir philosophique, un tafsir rationaliste, mystique..., et d'articuler cette tradition aux méthodes discursives modernes.

†

Pour citer cette page

, « L'islam intérieur à l'Europe », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Laïcité et monde arabe

Habib Moussalli
Juin 2002

Le terme de laïcité ('ilmaniyya) est un mot tard venu dans la langue arabe. Inutile de le chercher dans les grands dictionnaires, le Lissan el 'arab ou le Taj el 'arouss. Le Mounjed pour sa part l'insère dans une annexe regroupant tous les mots forgés au xxe siècle. C'est vers le milieu du xixe siècle seulement que le terme 'ilmaniyya fait son apparition, de façon subreptice, lorsqu'il est utilisé par les hommes de la Nahda (la Renaissance arabe) pour plaider la cause d'une distinction entre les pouvoirs religieux et civils. Ils entendaient séparer la religion, comme croyance personnelle et privée, de la politique, comme sphère

publique non discriminatoire, traduisant ainsi le slogan qui, depuis, a fait son chemin « La religion est affaire de Dieu et la patrie nous concerne tous. » Ils induisaient par là-même le rejet du sultan ottoman, qui se voulait calife et chef spirituel et politique de tous les musulmans où qu'ils soient.

Les hommes de la « Renaissance »

Le mot 'ilmaniyya apparaissait tantôt à côté de nahda (renaissance et résurgence), tantôt à côté de tanwir (illuminisme), ou encore de huriyya (liberté). Il s'inscrivait dans ce cortège de concepts nouveaux destinés à inaugurer les temps modernes. Qu'on pense, par exemple, à la signification qu'a pris le mot liberté sous l'effet de la Nahda. Le mot Hurr désignait l'affranchi, celui qui est libéré de sa condition de servitude, d'esclave. A partir de cet adjectif, on créa huriyya qui a vu son champ sémantique s'élargir et rejoindre les idéaux de la Révolution française de 1789.

Mais toutes ces expressions se propageaient au sein d'une société encore largement tribale où les structures relevaient du patriarcat – le pater familias disposant de

droits démesurés sur tous les membres de sa famille.

L'analphabétisme s'étendait à toutes les couches de la société et les écoles commençaient à peine à fleurir.

L'apparition, dans un tel contexte, du mot 'ilmaniyya (laïcité) n'est pas évidente. Il a suscité un véritable débat étymologique dont on doit tenir compte pour mesurer toute sa nouveauté.

Devait-on lire 'ilmaniyya, avec un « i » à la première syllabe, le faisant dériver de 'ilm qui est l'un des degrés de la connaissance, la science ? Ou avec un « a » (et non point un « i » à la première syllabe), 'almaniyya provenant de 'alm, à savoir le monde séculier, issu du laïkos grec et correspondant au secularism anglais ? A elle seule, cette morphologie du mot a suscité la fatwa d'un mufti libanais, le cheikh 'Abdallah al- 'Alailli. Dans cette société patriarcale et tribale tout à la fois, « laïciser le pouvoir » signifierait non seulement le rejet de la référence religieuse mais la remise de ce pouvoir aux mains des hommes et plus particulièrement aux hommes de la science moderne, aux techniciens et aux scientifiques.

C'est surtout l'adjectif 'ilmani (laïque) qui fut sollicité pour dénigrer certaines instances

civiles, que le libanais Farah Antun voulait soustraire à l'autorité religieuse. Mohammad 'Abduh, de son côté, parle du calife comme d'« un gouverneur civil à tous égards ». Très rapidement, l'adjectif 'ilmani (laïque) devint synonyme de madani (civil) et se substitua à lui. 'ilmani (laïque) devint une sorte de prescription civile, qui ne tarda pas à concrétiser une revendication politique essentielle à la Nahda (la Renaissance arabe).

Dès lors, le terme de laïcité n'a cessé de soulever autour de lui une impressionnante série d'interrogations, d'enjeux et de choix : sur l'identité, la nationalité, la citoyenneté, l'appartenance et l'intégration dans le corps même de l'Umma. Très rapidement, l'expression a pris une extension impressionnante, cristallisant toutes les revendications d'une Renaissance.

La citoyenneté pour les chrétiens

Pour le chrétien d'Orient qui ne posait pas de problèmes d'intégration, mais qui voulait être reconnu dans sa différence religieuse, la laïcité lui ouvrait les portes de la citoyenneté, une pleine citoyenneté lui permettant

de devenir un acteur véritable dans sa société. Le voilà reconnu comme membre à part entière dans cet Orient arabe dans lequel il est présent depuis toujours. Une véritable dynamique d'insertion se met en place, favorisant sa participation effective aux affaires publiques. Il est débarrassé de sa condition de dhimmi, dans laquelle il était confiné depuis des siècles.

Sans mettre en avant leur religion, les chrétiens de la Nahda ont compris qu'ils avaient tout à gagner en articulant laïcité et citoyenneté. Etre chrétien n'exclut pas le fait d'être citoyen arabe, jouissant de ces droits que la nationalité arabe octroie à chacun. Ainsi la laïcité se libère-t-elle du carcan confessionnel et, au lendemain de l'indépendance, la Syrie est le premier pays arabe à supprimer la mention de l'appartenance religieuse sur les nouvelles cartes d'identité syriennes. L'identité construite jusqu'alors sur la religion se voit renforcée de nouvelles garanties juridiques qui découlent de la citoyenneté. Appartenir à la communauté culturelle arabe permettra aux chrétiens arabes de se saisir mieux de leur spécificité, au sein du pays auquel ils appartiennent. Arabes culturellement, chrétiens confessionnellement, irakiens,

égyptiens ou syriens
politiquement : telle est la
formule, l'étiquette sous laquelle
le chrétien arabe situe
l'environnement dans lequel il vit.
Un ordre de priorité identitaire
est mis au jour, en pointant sur
l'importance de la communauté.
Sati' al-Husri, un des idéologues
du nationalisme arabe, va jusqu'à
dire : « L'arabité n'appartient pas
en propre aux fils de la péninsule
arabe, ni aux seuls musulmans,
elle concerne tout individu
appartenant à un pays arabe et
parlant l'arabe, qu'il soit égyptien,
koweïtien ou marocain, qu'il soit
musulman ou chrétien, qu'il soit
sunnite, ja'afarite ou druze, qu'il
soit catholique, orthodoxe ou
protestant **[1]**. »

Pouvoir religieux et pouvoir politique

Du côté musulman, les hommes
de la Nahda ont rapidement perçu
que l'islam était essentiellement
lié au pouvoir civil et à la société
civile et qu'ils pouvaient faire ce
qu'ils voulaient de leur vie aussi
longtemps qu'ils sauvegarderaient
leur islam. Un Mohammad
'Abduh n'a eu de cesse de rappeler
et d'expliquer que « pour aussi
élevé que soit son rang, il n'avait
aucun droit sur un autre, aussi bas
que soit le niveau de ce dernier,
sinon celui de donner conseil et de

guider : il n'y a pas en islam, de quelque façon que ce soit, ce qu'on pourrait appeler un pouvoir religieux. Aucun surveillant entre l'homme et Dieu, sinon Dieu seul, parce que l'islam a affranchi le croyant de tout surveillant ». Rien n'empêchait, dès lors, cet islam progressiste de s'accorder et de s'harmoniser avec la laïcité ou la démocratie et les sciences modernes. Depuis le moment charismatique de sa fondation, l'islam a fait preuve de clairvoyance, de souplesse et de réalisme pragmatique en s'accommodant avec les sociétés tribales comme avec les sociétés pastorales, avec les Etats hiérarchiques et bureaucratiques comme avec les Etats mercantiles et commerciaux.

« L'islam, nous dit Sadep Galal al-Azur, s'est propagé dans toutes sortes de cultures, de sociétés et de civilisations contrastées et diverses » et « l'homo islamicus est cet homme détenteur d'une énergie impressionnante en vue de se transformer, de se modeler, d'être souple, d'interpréter, de commenter, de réviser, etc. ». « Il n'est pas étonnant que le consentement à la laïcité soit venu bien lentement, sous une forme non officielle, par « modelage » pragmatique et progressif, à pas tremblants et hésitants, grâce à des solutions de compromis, grâce

à ce que les Américains appellent mariages of convenience et les Français mariage de raison, mais sans que survienne un « moment » dramatique fort, comme cela s'est passé en Turquie. Le président Gamal Abdel Nasser, à mon avis, avait la possibilité d'oser avec succès un tel pas exceptionnel et audacieux au moment où il nationalisa le canal de Suez. Mais il ne l'a pas fait et, en réaction à tout cela, survint alors ce reflux dramatique pour le monde arabe qui prit la forme du fondamentalisme islamique, de la reviviscence religieuse islamique, de la rébellion fondamentaliste armée, etc. ».

Notre débat

Quant à la question d'aujourd'hui : « Quelle est votre définition de la laïcité ? », l'islam issu de la Nahda répond : « C'est avant tout une réflexion au sujet de ce qui est relatif pour mieux distinguer le relatif de l'absolu [2]. » Pour le Dr Muhammad Rida Muharram, « la laïcité est ce qui place le pouvoir politique parmi les réalités de ce monde et le pouvoir religieux parmi les réalités divines ». Nasr Hamid Abû Zayd ajoute dans sa Critique du discours religieux : « La laïcité n'est essentiellement que la véritable interprétation et la compréhension scientifique du

phénomène religieux. » Et encore Faraj Fawdah : « Le régime sécularisé tient sa loi de la constitution et s'efforce à pratiquer la justice par l'application de la constitution. Il adhère à la loi de la Charte des droits de l'homme. »

Autant de déclarations qui témoignent que la laïcité a fait du chemin depuis le début de la Nahda et qu'elle est l'objet de recherches et de débats. Il y a, en effet, dans le monde arabe d'aujourd'hui une laïcité de facto, ni tout à fait reconnue, ni tout à fait déniée, une laïcité incertaine, insuffisante et improbable, réduite à une sorte de concept qui circule mais sans épaisseur et sans réalité effective. Un effet de langage têtu et tenace qui provoque l'irritation et la peur de l'islamiste mais aussi la recherche et l'approfondissement de l'intellectuel, héritier de la Nahda.

Faut-il éliminer de la réflexion philosophique le mot d'ordre de laïcité, pour lui substituer les concepts de démocratie et de rationalisme, qui disent de façon plus adéquate les nécessités de la société arabe : une démocratie qui garantit à la fois les droits des individus et des groupes, un rationalisme qui signifie une pratique politique émanant de la raison et de ses critères de logique

et de morale ? C'est notre débat aujourd'hui.

Notes

- 1 Al Husri (Sati'), Al 'Uruba
awwalan (L'arabité d'abord),
Beyrouth, 1955, p. 14.
- 2 Dr. Murad Wahbah, revue Ibda', n
° 6, 1992, p. 6.

†

Pour citer cette page

Habib Moussalli, « Laïcité et monde arabe », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Introduction

Bertrand Cassaigne, *Ceras*
Juin 2002

Fin août, le sommet de Johannesburg sera l'occasion d'une vaste confrontation autour du développement durable. Il fournira à de nombreux acteurs de la société civile un lieu de débats importants. Mais il n'est pas sûr que les Etats abordent cette rencontre avec des idées bien claires et la volonté d'aboutir à des conclusions. Les voies d'un partenariat renouvelé se cherchent, qui ne seront pas la simple prolongation ou la correction des modèles précédents, mais l'exploration de

formes de solidarité. Car c'est bien notre monde en développement qui se découvre aujourd'hui comme un « bien commun », non pas seulement la circulation de produits et de services, non pas seulement, non plus, le souci humanitaire de corriger les défauts de la globalisation.

Ce dossier souligne la nécessité de croiser désormais les deux approches : celle du développement durable et celle des rapports Nord/Sud. La première renvoie à l'idée de bien public, de sécurisation du processus de croissance. Pendant vingt ans, le modèle libéral de développement s'est imposé, l'ouverture générale devait permettre à tous de profiter des échanges et de participer progressivement à la croissance. Les failles sont apparues de plus en plus criantes. D'autres modes de régulation sont à inventer, moins mécaniques, plus coordonnés, au plan local comme au plan international. La deuxième approche concerne les rapports Nord/Sud. Ils ont été pensés, d'abord, sous forme d'une aide au développement : le Nord imaginant faire profiter le Sud de ses réussites, le Sud rappelant au Nord la dette qu'il lui devait. Voici que le bien fondé de cette aide est mis en question, comme si un soutien matériel suffisait à ouvrir

l'accès des pays les moins avancés à la croissance. La fracture Nord/Sud revient sur le devant de la scène, non plus comme il y a trente ans comme un affrontement pour partager les ressources, mais par la prise en compte de la logique d'un développement commun, qui ne se réalisera qu'appuyé sur des cohérences locales, régionales...

La première partie de ce dossier rappelle comment les problèmes d'équité internationale reviennent au premier plan – témoins les sommets de Durban, de Monterrey, le Forum de Porto Alegre –, avec insistance mais de manières différentes. Parler alors de développement durable, ce n'est pas uniquement parler du climat ou des Ogm, mais d'une solidarité plus large.

L'accroissement du capital humain (de l'accès à l'alimentation, à l'instruction, à la santé), comme la construction d'assises sociales et politiques sont aussi importants que la croissance du Pnb. Il ne s'agit pas d'imposer une formule unique à l'échelle de la planète, mais de poser ensemble des problèmes qui ont aussi une dimension éthique, d'équité, de précaution... Au-delà d'une globalisation, l'enjeu est celui d'une durabilité partagée, qui suppose de soutenir des formes de régulation et des

politiques publiques
(infrastructures, système de
santé...).

La deuxième partie s'interroge sur la cohérence entre les différents niveaux de cette régulation. A côté du théâtre des négociations internationales, l'important est de diffracter ce souci du « bien public » dans chaque pays, auprès de chaque acteur. Il y a un lien entre leurs conduites quotidiennes et les biens mondiaux. Le développement commun les invite à une approche plus systémique. Parmi ces acteurs (consommateurs, industriels, transporteurs, agriculteurs, urbanistes, etc.), l'exemple des syndicats nous a paru éclairant. La défense de l'emploi à long terme passe pour eux aujourd'hui par une responsabilité à l'égard de problèmes pluridimensionnels (économiques, écologiques, sociaux, internationaux) abordés à l'échelle de territoires, des régions, des bassins d'emploi. Réciproquement, les modes d'une cohérence plus globale ne pourront faire l'impasse sur cette construction par chaque société. Il ne suffit pas d'exiger que celle-ci s'ajuste à des mécanismes décidés de l'extérieur.

L'Europe a sans doute un rôle exemplaire à jouer, malgré ses pesanteurs, dans cette exploration

des voies d'un développement partagé. C'est à elle, par exemple, d'imaginer d'autres rapports avec les pays de la Méditerranée, entre elle et l'Afrique. Et de mettre en harmonie ses choix (pour l'agriculture, la politique d'immigration...) avec cette vision d'une solidarité ouverte. Alors les réponses au défi de l'humanisation de la mondialisation se traduiront par l'élargissement de l'espace d'espérance qu'a représenté l'utopie européenne comme volonté d'un développement commun et durable.



Pour citer cette page

Bertrand Cassaigne,
« Introduction », Ceras - revue
Projet n° 270, Juin 2002. URL :
<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

[Accueil](#) | [Contact](#) | [Le Kiosque](#) | [Fil RSS](#) |

[Credits](#) | [Lodet](#)

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Le développement durable à l'épreuve des rapports Nord-Sud

Jean-Charles Hourcade et Michel Griffon
Juin 2002

Sous le terme générique de développement durable émergent de nouvelles problématiques dans les relations Nord-Sud qui mettent en jeu de manière

centrale des questions d'équité et de justice. C'est là un enjeu important pour l'avenir des relations internationales et des politiques nationales de développement.

Le développement n'est plus ce qu'il était

La notion de développement est née après la deuxième guerre mondiale lorsque les Etats-Unis, après avoir financé le plan Marshall de reconstruction de l'Europe, décidèrent « d'étendre aux nations défavorisées l'aide technique qui avait jusqu'ici été accordée à certains pays d'Amérique latine ». Ce point alors remarqué du discours de Truman sur l'Etat de l'Union du 20 janvier 1949 inaugurait l'ère du développement **[1]**.

Dès lors, le développement a toujours été conçu peu ou prou comme une transposition des succès acquis dans les pays industriels vers les pays dits « sous-développés » puis « en développement ». Cette transposition s'est faite avec des colorations politiques variées : l'idée d'industries industrialisantes voulait s'opposer au mouvement de libéralisation qui allait déboucher sur les

politiques d'ajustement structurel ; la révolution verte se justifiait par la priorité à la satisfaction des besoins de base ; les essais de développement autocentré ont connu quelques succès locaux et toujours des échecs lorsqu'on a voulu les généraliser. Ceci aboutit aujourd'hui à une certaine usure intellectuelle et un pessimisme réel sur la capacité de maîtriser la mondialisation.

Le développement reste vu aujourd'hui comme un mécanisme naturel de déploiement du progrès au plan technique, économique et social, mais ce déploiement serait entravé par des contraintes. Pour certains, ces contraintes s'expriment en termes de manques : manque d'éducation, manque de technologie, de financement, d'infrastructures..., et en termes d'obstacles : milieu naturel à faible capacité productive, mauvaises politiques... Dans cette optique, il suffirait de transférer les ressources nécessaires et de lever les obstacles pour que s'enclenche naturellement le processus d'amélioration. Cette conception est théorisée comme le processus menant à un fonctionnement fluide des marchés que l'on obtient par la libéralisation économique. Pour d'autres, le

développement d'un pays est entravé par des mécanismes internationaux d'inégalité liés à l'évolution historiquement et géographiquement différenciée du progrès technique et de l'accumulation des richesses.

Dans cette optique, le développement ne pourra résulter que de politiques volontaristes d'investissement et de protection de l'espace économique. Dans les deux cas, les transferts de richesse au titre de l'aide sont nécessaires, et le développement des pays du Sud est conçu comme une mise à niveau par rapport au standard des pays du Nord. Développement et aide au développement participent du même concept.

Cette vision a été peu à peu mise en doute depuis trois décennies. Les pays d'Afrique sub-saharienne témoignent que, malgré les investissements d'aide et les politiques de libéralisation, ils ne connaissent pas d'amélioration significative de leur bien-être. Ils n'ont vu qu'un déploiement très limité des forces productives aboutissant à une stagnation économique. L'Amérique latine et l'Asie, en revanche, ont connu des déploiements importants et une traduction en termes de croissance, mais l'édifice ainsi élaboré reste sujet à des crises financières récurrentes, parfois très graves. La pauvreté au total

n'a que très lentement régressé ; elle s'est même étendue dans les pays soumis à des crises financières et des politiques d'ajustement structurel inadéquates. Enfin, les négociations commerciales internationales ont considérablement abaissé les barrières douanières, créant des risques d'aggravation des inégalités au détriment des espaces productifs les plus démunis et des populations qu'ils abritent.

Ceux qui voudraient encore trouver une réponse à une telle situation par l'accroissement de l'aide au développement seront déçus : cette aide diminue régulièrement depuis presque une décennie. Il devient difficile de trouver des gouvernements donateurs et des agences d'aide publique persuadés que l'accroissement de leur concours soit encore nécessaire. Et ceux qui ont toujours dénoncé les bases mêmes du développement ainsi conçu le voient comme une simple poursuite de « l'occidentalisation du monde par la colonisation de l'imaginaire par le progrès, la science et la technique [2] ». Ils abordent dès lors cette période comme celle d'une radicalisation des contradictions internes des mécanismes en jeu.

Un concept moteur de changement

Le nouveau contexte pousse à définir de nouveaux concepts. Il y a trente ans déjà la Conférence de Stockholm en 1972 sur l'environnement et le développement essayait de redéfinir le contenu même du développement à partir du constat des effets pervers sur les pays pauvres de la dégradation des milieux naturels et bâtis et de l'épuisement de certaines ressources locales (érosion des sols, risques de pénurie d'eau). Ceci déboucha sur la notion d'écodéveloppement et une réflexion sur les modalités institutionnelles de réorientation des choix techniques. Mais les chocs pétroliers et la parenthèse Reagan aux Etats-Unis allaient suspendre ce mouvement.

Celui-ci allait être repris en 1986, par le rapport Brundtland qui popularisa le terme de développement durable, terme qui sera adopté à la Conférence de Rio (Sommet de la Terre) en 1992. L'adjonction de l'adjectif soutenable (durable) au mot développement résultait en fait d'un double mouvement : à la réflexion sur le lien environnement-développement dans ses dimensions locales, se

rajoutait, avec cette fois un fort courant d'opinion dans les pays développés, la prise de conscience des menaces sur l'environnement mondial : atteintes à la couche d'ozone, effet de serre, perte de biodiversité, désertification. Dès lors, cette notion hybride et parfois fourre-tout allait amener à dépasser l'ancien cadre des discussions Nord-Sud. On ne se situe plus dans une problématique de rattrapage par le Sud via l'aide publique au développement, ni même selon l'expression mitterrandienne – « aider le tiers monde c'est s'aider soi-même » – où l'aide trouvait une justification supplémentaire par ses effets en retour sur l'économie du Nord. Le nouveau cadre se fonde d'emblée sur la solidarité structurelle du Nord et du Sud face à des périls communs. Le concept de développement durable alliait prise de conscience écologique et impératif d'équité fondant les solidarités planétaires.

Dans ce contexte émerge la notion de Bien public mondial. Par bien public, on entend l'ensemble des biens et par extension des services, dont on ne peut exclure quiconque de l'usage et des effets, et pour lesquels il n'y a pas rivalité d'usage. Ainsi par exemple, les politiques de santé et les politiques éducatives sont des biens publics (lorsqu'elles sont à

but universel). Dans un sens plus large, les menaces environnementales sont des maux publics justifiant des politiques publiques de lutte et de prévention. Les menaces environnementales mondiales appellent des politiques publiques communes.

Parler de Bien public mondial, c'est parler du caractère commun au Sud comme au Nord que peuvent avoir les « menaces globales », et le caractère tout autant public mondial des réponses nécessaires. Le champ d'application est vaste : environnement mondial (effet de serre, diversité biologique des êtres vivants, pollutions internationales maritimes, désertification), maladies épidémiques émergentes, pauvreté comme plaie morale – limite à la croissance et source de dangers politiques et sociaux.

La recherche de solutions à ces immenses problèmes se fait dans le cadre de négociations internationales qui débouchent sur des accords et conventions. Tout accord présuppose une évaluation des effets à combattre – qui sera pénalisé par les menaces globales ? – et une définition des méthodes de lutte – sont-elles efficaces ? Mais les difficultés apparaissent lorsqu'il

s'agit de partager les efforts entre les parties en présence. La réponse renvoie en effet aux capacités réelles de financement et de mise en œuvre des uns et des autres, mais aussi à une éthique du devoir liée à ces capacités – est-ce que seuls les riches doivent payer ? Elle renvoie aussi à la question des responsabilités antérieures actuelles et potentielles dans la production de ces menaces environnementales – les pollueurs seront-ils les payeurs ?

Les difficultés de la « Convention climat » (limitation des émissions de gaz à effet de serre réchauffant le climat) illustrent ces questions d'éthique et de justice. Le climat est par excellence un bien public dont la gestion exige la participation de tous. Dans la préparation de l'accord de Kyoto, deux solutions se présentaient : créer une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre, ou définir des quotas limités d'émission et des permis d'émission échangeables sur un marché international. La première solution a été rejetée par de nombreux gouvernements, répugnant à imposer à leur opinion publique de nouvelles taxes augmentant le prix de l'essence. Restait, dès lors, la question d'une distribution internationale des quotas d'émission, c'est-à-dire des

autorisations d'émettre, de façon limitée, des gaz à effet de serre. Ferait-on payer, par exemple, l'Europe pour les gaz émis lors de la révolution industrielle qui a été basée sur l'énergie du charbon ? Pénaliserait-on les pays ne faisant pas d'effort pour améliorer l'efficacité énergétique des transports comme les Etats-Unis ? Ou la Chine qui compte utiliser à l'avenir ses abondantes réserves de charbon et dont les émissions de gaz pourraient être importantes alors que l'Europe, grâce à l'énergie électronucléaire, n'aurait à fournir qu'un effort plus léger ? La négociation de Kyoto n'a pas définitivement tranché. L'accord résulte d'une logique qui tient plus des volontés d'affichage politique et des capacités relatives de négociation des délégations que d'un ensemble de critères d'équité mesurables : l'Europe réduira ses émissions de 8 % entre 1990 et 2012, les Etats-Unis de 7 %, le Japon de 6 %, et les pays en développement ne sont soumis à aucune contrainte quantitative. Ceux-ci furent sur le point de bloquer l'accord faute de garanties sur l'attribution des quotas futurs. Ils ont reçu l'assurance de mise en place d'un « Mécanisme de développement propre » par lequel les pays industriels pourront investir dans les PED dans des projets de réduction des émissions, et en retirer des crédits

d'émission dans le cadre du futur marché international. Mais le président Bush a décidé de sortir des accords de Kyoto et un important lobby américain souhaite aujourd'hui que les PED participent aussi à l'effort de réduction d'émissions. Le jeu n'est donc pas terminé. Au fur et à mesure que les modèles prédictifs préciseront les niveaux de montée des eaux résultant du réchauffement climatique (donc les régions menacées) et les lieux de changement climatique (fréquence accrue des sécheresses ou des précipitations), les différents acteurs seront amenés à préciser leurs positions selon qu'ils y gagneront ou perdront plus ou moins et la négociation internationale évoluera en conséquence. Elle fera intervenir la question de l'avenir de l'utilisation du pétrole, principal responsable actuel de l'effet de serre, donc de l'avenir des exportations pétrolières du Moyen-Orient... et de la politique des Etats-Unis dans cette région.

La Convention sur la biodiversité et les négociations sur la propriété intellectuelle des semences est un autre exemple. A Rio, en 1992, les pays en développement ont obtenu la souveraineté nationale sur les ressources génétiques : celles-ci étaient antérieurement considérées comme bien commun

de l'humanité (donc bien public). La généralisation de la souveraineté nationale sur ces ressources répondait aux menaces perçues par eux, d'une appropriation privative des gènes intéressants par des firmes internationales. La nouvelle situation créée à Rio est avantageuse pour les pays disposant d'une grande richesse de diversité génétique – pays tropicaux pour la plupart –, mais elle place les plus pauvres en diversité génétique en situation de dépendance potentielle.

Les pays industriels et les grandes firmes, quant à eux, disposent de banques génétiques, constituées dans le passé à partir des circuits internationaux antérieurs. Ils disposent de marges de progrès sans doute importantes sans recourir intensément à l'échange. Les pays en développement souhaitent désormais valoriser à leur tour leurs ressources et disposer pour cela des technologies biologiques correspondantes. Ils réalisent peu à peu les investissements nécessaires, surtout les « pays émergents » comme la Chine et le Brésil. Mais beaucoup redoutent que la combinaison du brevetage du vivant (adopté aux Etats-Unis) avec la puissance de recherche des firmes internationales de la biologie aboutisse à concentrer les

futures capacités de production de semences les plus productives dans un oligopole international tout-puissant. Ainsi le mouvement potentiellement redistributif créé à Rio par la nouvelle souveraineté sur les ressources génétiques est-il aujourd'hui contrebattu par le mouvement des accords internationaux sur la propriété intellectuelle, qui profite aux firmes des pays industriels ? L'ensemble pourrait aboutir à la marginalisation des pays n'ayant ni ressources génétiques intéressantes, ni capacités scientifiques et technologiques.

Ces deux exemples illustrent que les relations Nord-Sud sont entrées dans une phase de négociations généralisées portant sur les répartitions à long terme des ressources et des risques. Elles conditionnent le développement futur des pays.

Les cadres internationaux permettront-ils un développement durable local ?

Si le monde est entré dans une phase de redistribution internationale négociée, y a-t-il encore une place pour des

raisonnements où chaque pays élaborerait son propre sentier de développement ?

L'avenir de nombreux pays se définit, en effet, davantage par les cadres résultant des négociations internationales que par un cadre de référence national bien ordonné. Les accords négociés dans le cadre de l'Omc déterminent les politiques douanières, les politiques de prix et les politiques commerciales, agricoles, industrielles et de services, d'investissement, de propriété intellectuelle. Les accords de la Convention climat encadrent les politiques énergétiques et de transport. Les accords sur la biodiversité et sur la désertification façonnent certains aspects des politiques forestières et agricoles. La Banque mondiale énonce les conditions d'une « bonne gouvernance ». On peut alors se demander si, d'une manière plus générale, ces formes de régulation globale par négociation ne font pas l'impasse sur les instruments nationaux (ou régionaux) de cohérence.

Une telle perspective n'est pas envisageable, qui reviendrait à prétendre tout résoudre par des dispositifs internationaux surplombants, comme si le monde était une tabula rasa. Or l'absence de lien entre cadre local et

régulation globale créerait les conditions d'évolutions nationales très contrastées et inégalitaires. En abandonnant peu à peu l'appui donné aux gouvernements des pays en développement en matière de planification et d'élaboration des politiques, et en transformant son concours en simple mécanisme de déstructuration de l'Etat et de libéralisation de l'économie, la Banque mondiale et les bailleurs de fonds bilatéraux ont pris le risque considérable de favoriser la constitution d'un ordre économique international sans situer les politiques par rapport aux obligations qu'impliquent à long terme leur croissance démographique, leurs contraintes écologiques, la réduction de la pauvreté de secteurs entiers de la population. La récente reconversion de la Banque mondiale à la lutte contre la pauvreté ressemble plus, de ce point de vue, à une compensation politique à deux décennies de libéralisation et de perte de contrôle des politiques économiques, qu'à une véritable reconnaissance des enjeux d'un développement local réellement durable.

A l'échelle d'un pays en développement ou d'un ensemble régional, parler de développement durable, ce ne peut être en effet

que définir le programme qui permettra à l'horizon de 2050 d'avoir absorbé la fin de la croissance démographique en termes de satisfaction des besoins alimentaires, d'habitat, de transports, de santé, et d'emploi. C'est aussi vouloir constituer à cet horizon une économie et un espace de production durable et compatible avec l'évolution internationale. C'est vouloir préserver une écologie et un environnement viables. C'est préparer enfin une société où les tensions sociales seront en voie d'apaisement.

On ne peut donc se contenter d'une définition du développement durable qui donnerait la priorité au traitement des grandes questions environnementales et économiques internationales, s'appuyant uniquement sur des régulations internationales établies par des négociations abandonnées aux seuls rapports de force entre grands pays. Accepter cette tendance, pour beaucoup de ceux qui disposent d'une faible capacité d'influence, signifierait qu'ils n'ont d'autre choix de développement que celui d'un ajustement interne aux contraintes externes, commerciales mais aussi écologiques. Il faut donc très vite percevoir la nécessité de

politiques de développement durable locales. Ainsi, la négociation sur le climat ne pourra oublier que certains pays pauvres risquent d'être les principales victimes du changement climatique et que leur engagement dans la lutte suppose des dispositifs qui soient un plus en termes de développement, par exemple en accélérant la mise en place d'équipements énergétiques efficaces ou par des projets de séquestration cohérents avec les priorités du développement rural. De même, si les accords de libéralisation commerciale de l'Omc aboutissent à mettre en faillite des pans entiers d'une agriculture locale sans solution de reconversion, et créent une situation de vulnérabilité alimentaire, il faudra bien chercher à conjuguer la règle internationale et les nécessités de la survie, soit en dérogeant à la règle, soit en lui intégrant des dispositions qui assureraient les victimes de la solidarité financière de ceux qui en profitent. On pense encore au cas récent des pays qui, pour lutter contre l'épidémie de sida, ont été amenés à fabriquer sans licence et à faible prix des médicaments soumis à des brevets internationaux, ceci en contradiction avec les accords de propriété intellectuelle. Accepter la règle serait accepter que l'on

puisse mourir du sida en Afrique faute de pouvoir payer les médicaments au prix où ils sont dans les pays industriels.

En conclusion, l'ancienne vision fondée sur l'idée que les pays du Sud pourraient importer leur développement à partir des modèles des pays du Nord grâce à quelques aides complémentaires de ceux-ci, est vouée à disparaître. Proclamer la nécessité d'un développement durable, écologiquement viable, économiquement vivable et socialement acceptable, incite à considérer les solidarités structurelles entre pays face aux menaces écologiques communes, aux menaces économiques désormais de plus en plus communes en raison de la mondialisation des marchés, aux menaces sociales, enfin. La désagrégation sociale et les violences locales ne sauraient longtemps être limitées dans les espaces de contention des grandes villes des pays du Sud.

Les négociations internationales devront évoluer, afin qu'elles produisent un droit qui inclue des critères de justice ou de solidarité et qui préserve de forts espaces de subsidiarité. Trop souvent, aujourd'hui, ce droit peut être en contradiction avec le développement durable local. Il

n'y a pas de production du bien public à l'échelle internationale sans cohérence avec l'existence de biens publics équivalents à l'échelle locale.

Notes

- 1 G. Rist, *L'écologiste*, vol. 2, n° 4, p. 20.
- 2 S. Latouche, *L'écologiste*, vol. 2, n° 4, p. 3.



Pour citer cette page

Jean-Charles Hourcade et Michel Griffon, « Le développement durable à l'épreuve des rapports Nord-Sud », *Ceras - revue *Projet* n° 270*, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Propriété industrielle et santé publique

Maurice Cassier
Juin 2002

L'instauration du droit des brevets en France remonte à 1791. Elle fut justifiée par la reconnaissance de la propriété de l'inventeur sur son idée : propriété considérée comme la plus sacrée par les Constituants. Elle répondait aussi à la demande pressante des nouvelles compagnies industrielles de la fin

du xviii^e siècle de protéger leurs innovations et leurs marchés. Mais si la loi sur les brevets de 1791 ne comportait aucune exemption – toutes les catégories d'inventions pouvaient être juridiquement appropriées –, sa révision en 1844 déboucha sur l'exclusion des « compositions pharmaceutiques et remèdes de toutes espèces » de la sphère de la brevetabilité, et cela pour plus d'un siècle. Les arguments mobilisés par les partisans des brevets sur les médicaments, à l'instar de Gay-Lussac, et par les opposants, valent d'être rappelés. Gay-Lussac voulait favoriser l'émergence d'une nouvelle catégorie d'inventeurs et encourager la transformation de l'industrie pharmaceutique, au-delà de la pharmacie d'officine qui prédominait jusqu'alors. Les opposants firent valoir les risques de l'établissement d'un monopole pour la production et la fourniture d'un bien jugé essentiel pour la population. Dans une logique de santé publique, on ne peut subordonner l'intérêt de la population à la propriété exclusive d'un inventeur ou d'un industriel. Le médicament n'est pas une marchandise comme les autres et la santé peut justifier une exclusion ou une suspension des droits de propriété industrielle. Les médicaments ont réintégré en France le droit commun des

brevets en 1968 – après une phase de Brevet spécial du médicament entre 1959 et 1968. Il existe toujours, cependant, une mesure de suspension de ce droit de propriété, une licence d'office pour raison de santé publique, que le gouvernement français entend élargir aux inventions génétiques, notamment aux tests de diagnostic, dans un projet de loi présenté en octobre 2001.

On observe dans le monde une tendance à l'extension du droit des brevets sur les médicaments, accélérée par la conclusion en 1994 des accords de l'Omc sur la propriété intellectuelle **[1]** : des pays qui ne reconnaissaient pas les brevets de médicaments (comme le Brésil) ou qui autorisaient seulement les brevets de procédés pharmaceutiques et non ceux sur les produits (comme l'Inde) ont été contraints d'adopter ou se préparent à adopter des brevets sur les molécules pharmaceutiques. Mais on enregistre parallèlement une confrontation accrue entre le droit des brevets et les demandes de santé des populations. L'année 2001 a été riche en débats : procès de Pretoria, plainte déposée à l'Omc par les Etats-Unis à l'encontre du Brésil, réunion de l'Omc à Doha. L'enjeu principal en était la fixation de l'étendue des droits de propriété dans le

domaine de la santé, qui justifie une régulation particulière. Si les accords Adpic renforcent en effet le droit des brevets sur les médicaments, ils comportent aussi des dispositions d'exemption « pour protéger la santé et la vie des personnes » (article 27), ou de suspension de ces droits, « utilisations sans autorisation du détenteur du droit », dans des situations d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême gravité, ou en cas d'utilisation publique à des fins non commerciales (article 31). Ils prévoient que « les membres pourront [...] adopter les mesures nécessaires pour protéger la santé publique et la nutrition » (article 8). Entre les firmes pharmaceutiques et l'Afrique du Sud comme entre les Etats-Unis et le Brésil, l'enjeu était l'interprétation et la délimitation de ces clauses d'exemption pour raison de santé publique. Les mouvements constitués afin de combattre l'épidémie de sida jouent un rôle essentiel pour redéfinir l'extension et les limitations des droits de propriété au regard de la santé des populations. Certains Etats, à l'instar du Brésil, ont entrepris de créer un secteur hors marché pour produire et distribuer les molécules anti-sida. Des associations et des organisations humanitaires ont

lancé des campagnes pour défendre l'accès des populations aux médicaments. Elles ont entrepris d'organiser des réseaux de fourniture de molécules génériques qui échappent aux marchés des médicaments brevetés. L'industrie pharmaceutique, quant à elle, défend ses brevets face à l'émergence « d'une idéologie des biens de l'humanité [2] ». La Fédération pharmaceutique mondiale met en garde les gouvernements contre l'utilisation abusive des mesures de suspension des droits de propriété et contre l'émergence de circuits ou de secteurs pharmaceutiques en dehors du marché. Pour le directeur de l'Oms, « les droits de propriété industrielle stimulent la mise au point de nouveaux médicaments, mais doivent être appliqués de façon impartiale afin de protéger la santé publique ». L'analyse du procès de Pretoria et de l'expérience brésilienne en matière de médicaments génériques nous permettra de mieux cerner les termes du débat ainsi que les différents types de solutions, mises en œuvre ou proposées pour parvenir à de meilleurs équilibres entre propriété privée et bien commun en matière de santé.

Pretoria : un Etat

peut-il limiter la propriété privée sur le marché du médicament ?

En 1997, le gouvernement d'Afrique du Sud faisait voter le « Medicines and related Substances and Control Act ». Cette loi visait à mieux réguler le domaine du médicament – fabrication, évaluation, enregistrement, formation des prix, distribution, etc. L'un de ses articles (15 c) prévoit que le ministère de la Santé peut décider « dans certaines circonstances, de prendre des dispositions pour assurer l'offre de médicaments plus accessibles afin de protéger la santé du public ». Il peut notamment décider de limiter les droits des brevets relatifs à des médicaments protégés et commercialisés en Afrique du Sud. Il peut organiser des importations parallèles, afin de se procurer des médicaments vendus moins chers dans un autre pays par le détenteur des brevets ou des licences couvrant ces molécules. Ces dispositions furent aussitôt attaquées en justice par une coalition regroupant l'Association des fabricants pharmaceutiques d'Afrique du Sud et 39 firmes internationales. Celles-ci contestaient que le ministre puisse suspendre des

brevets accordés en Afrique du Sud « compte tenu de certaines circonstances qui n'ont pas été définies par des règles ». Aux yeux des plaignants, cette loi autorisait le ministre de la Santé « à déposséder le détenteur d'une propriété intellectuelle relative à un produit pharmaceutique ou encore à l'exproprier d'une telle propriété sans compensation ». La motion mettait également en cause la procédure des importations parallèles, en introduisant « des discriminations en faveur des médicaments importés au détriment des fabricants locaux ». L'Afrique du Sud était accusée d'outrepasser les dispositions prévues dans les accords de l'Omc par « le recours automatique au système de la licence obligatoire »... On peut lire ce procès comme une mise à l'épreuve des accords Trips (Adpic) par l'industrie pharmaceutique qui tentait d'imposer une définition restrictive des « circonstances » susceptibles de justifier une suspension des droits de propriété sur ses marchés. Car l'Afrique du Sud représente un enjeu important, dans la mesure où les droits de propriété existants sur les médicaments y sont bien établis et où l'importance du marché justifie le dépôt de brevets de la part des firmes internationales qui, souvent,

n'étendent pas leur propriété dans les autres pays de l'Afrique subsaharienne. Mais pour le gouvernement et plus encore pour les associations anti-sida, cette loi ouvrait des perspectives pour commencer à traiter l'épidémie de sida qui affecte 4,2 millions de personnes – 1 adulte sur 5 – et qui est susceptible, d'ici à 2015, de ramener l'espérance de vie dans ce pays à son niveau du début du xxe siècle.

En avril 2001, devant l'extension des protestations qui affirmèrent les « droits des malades » face au « droit des brevets » **[3]**, le retrait de la plainte des laboratoires pharmaceutiques marqua une certaine reconnaissance internationale du bien commun en matière de santé. En dépit des offensives menées durant l'été 2001 par l'industrie pharmaceutique pour tenter de réduire les dispositions d'exception, la réunion interministérielle de Doha déboucha sur une nouvelle affirmation de ces mesures. La Déclaration de Doha **[4]** enregistre tout d'abord le rôle ambivalent du système du brevet, instrument d'incitation à développer de nouveaux médicaments, et dont « les effets sur les prix » peuvent restreindre leur accessibilité. Elle réaffirme « les flexibilités » contenues dans

l'accord Adpic, notamment le droit de chaque membre « d'accorder des licences obligatoires et la liberté de déterminer les motifs pour lesquels de telles licences sont accordées ». C'est le contre-pied de la position défendue par les firmes pharmaceutiques lors du procès de Pretoria. La portée juridique de cette déclaration est encore à déterminer, mais d'autres Etats comme le Kenya ont adopté des lois sur la propriété industrielle comportant des mesures d'exception pour raison de santé publique.

Initiatives d'associations

En Afrique du Sud, le gouvernement a rédigé des règles pour mettre en œuvre la loi de 1997, dont l'application était suspendue par le procès. Les associations anti-sida demandent l'utilisation immédiate de la procédure des licences obligatoires afin de commencer à produire localement ou à importer des molécules génériques. Le gouvernement, cependant, en est resté à une position très prudente. Il propose de mettre en place des importations parallèles, pour bénéficier des différences de prix des molécules commercialisées « par ou avec l'accord du détenteur

du brevet », ce qui exclut pour le moment des licences non-volontaires. Il n'a pas donné suite à la proposition du laboratoire indien Cipla qui demandait l'attribution de licences obligatoires pour 8 molécules anti-sida, qui auraient été importées en Afrique du sud. De même, il a décliné une offre thaïlandaise de transférer une technologie libre de droits pour produire 300 médicaments génériques.

L'industrie pharmaceutique s'est réjouie de la prudence du gouvernement sud-africain, assurée que celui-ci « respectera les droits sur les brevets [5] ».

Deux firmes ont proposé des licences volontaires à un laboratoire sud-africain, Aspen, pour produire des antirétroviraux. Toutefois, les associations de malades critiquent les termes trop restrictifs de ces licences exclusives. Les prix demeureront supérieurs aux prix de référence des laboratoires de génériques brésiliens.

Ces débats ont vu apparaître les associations de malades ou les organisations humanitaires sur le terrain de la propriété industrielle. Treatment Access Campaign (Tac) a été fondée en 1998 avec l'objectif d'intervenir pour élargir l'accessibilité des traitements pour les malades du sida. L'association rappelle que «

l'intérêt de la santé doit toujours prévaloir sur les intérêts du commerce [6]». Reconnue partie civile dans le procès de Pretoria, elle a soutenu le Medicines Act. Elle milite pour le recours à des importations de médicaments génériques en provenance de Thaïlande, d'Inde ou du Brésil, en se fondant sur des tableaux comparatifs des prix des molécules produites sous brevet et hors brevet. Tac a organisé des importations de molécules génériques fabriquées en Thaïlande et au Brésil, en enfreignant les brevets sud-africains qui protègent ces médicaments. Elle demande que le gouvernement sollicite les propriétaires des molécules pour attribuer des licences volontaires et, en cas de refus, décide de licences obligatoires. Tac a enfin engagé des poursuites contre le ministre de la Santé sud-africain devant la réticence du gouvernement à organiser la distribution d'un médicament, la névirapine, pour diminuer le taux de transmission du VIH entre la mère et l'enfant. Quant à Médecins sans frontières (Msf), elle a pris deux initiatives qui ont connu un grand retentissement. Tout d'abord, elle a négocié, en février 2001, avec le laboratoire Cipla un accord d'approvisionnement pour une tri thérapie annuelle à un prix 30 fois

inférieur à celui du marché des molécules équivalentes sous brevet (350 dollars contre 10 à 15 000). Ensuite, Msf Afrique du Sud est intervenue auprès de l'Université de Yale, détentrice du brevet d'un des antirétroviraux pour lui demander d'accorder à l'Afrique du Sud une licence volontaire. Cette intervention, qui a provoqué un vif débat à l'Université de Yale, interrogeait la politique de propriété industrielle des institutions académiques, notamment l'attribution de licences exclusives sur leurs inventions médicales. Enfin, Msf finance l'importation de tri thérapies en provenance du Brésil qu'elle distribuera dans le cadre d'une opération pilote.

La production brésilienne de médicaments génériques

Le Brésil a trouvé une articulation originale entre logique industrielle et logique de santé publique. Des laboratoires publics produisent des molécules hors brevet qui sont achetées et distribuées gratuitement par le ministère de la Santé à 100 000 malades aujourd'hui (sur 196 000 cas de sida recensés). Cette expérience a bénéficié au départ d'une situation particulière : avant

1997, les médicaments n'étaient pas brevetables au Brésil et il était donc licite de copier les molécules protégées. Les laboratoires publics de plusieurs Etats brésiliens ont profité de cette fenêtre en termes de propriété pour s'engager dans la copie et la production locale de plusieurs antirétroviraux, à partir de 1994. Des chimistes transfuges des laboratoires pharmaceutiques ont utilisé leur savoir-faire pour organiser le processus de copie. Les molécules produites sont soumises à des essais de bio-équivalence pour l'attribution du statut officiel de médicament générique. Les laboratoires publics brésiliens sont aujourd'hui en mesure de fabriquer une douzaine d'antirétroviraux et de les fournir à des prix très en-dessous du marché. Cette offre a entraîné une chute moyenne des prix de 82 % [7]. Lorsqu'ils répondent à des appels d'offre du ministère de la Santé brésilien, les laboratoires internationaux sont contraints de s'aligner sur les prix brésiliens, qui servent de référence. Ainsi, Bristol Myers a proposé une de ses molécules trois fois moins cher qu'aux Etats-Unis et même moins cher que la copie brésilienne.

Cette politique de production locale s'inscrit dans une politique de santé publique. C'est ce qui

différencie l'expérience
brésilienne de l'expérience
indienne où des laboratoires
privés produisent des molécules
hors brevet, à bas prix, mais dans
le strict contexte du marché des
médicaments. En 1996, le
ministère de la Santé du Brésil a
édicte un décret sur l'accès
universel aux molécules anti-sida,
suivi par une loi sur les
médicaments génériques adoptée
en 1998. En 2001, le ministère de
la Santé a dépensé 422 millions de
dollars pour acheter et distribuer
les molécules anti-sida. Ce
programme qui couple accès
universel aux médicaments,
approvisionnement centralisé,
production publique, a déjà eu des
effets importants en termes de
santé publique : réduction de
moitié de la mortalité, réduction
de la morbidité, réduction des
coûts d'hospitalisation (234 000
hospitalisations économisées
entre 1997 et 2000, soit une
économie de 677 millions de
dollars, selon le ministère de la
Santé).

Naturellement, la mise en place de
ces circuits de production hors
brevet et hors marché a provoqué
de vives réactions de l'industrie
pharmaceutique et des Etats-
Unis. Les laboratoires
internationaux ont exigé
l'adoption d'une législation qui
reconnaisse les brevets de

médicaments, sous peine de geler leurs investissements. L'adoption des accords Adpic par le Brésil allait dans le même sens. Une nouvelle loi fut votée en 1997. Mais elle ne compromet pas entièrement la production de copies. Premièrement, elle ne protège que les nouveaux médicaments : les laboratoires brésiliens peuvent continuer à copier librement la première génération d'antirétroviraux. Deuxièmement, pour les nouvelles molécules qui tombent sur le coup des brevets, la nouvelle loi exige qu'elles soient fabriquées au Brésil dans un délai de trois ans après leur introduction sur le marché. Si le détenteur de la molécule ne met pas en place de production locale, il sera tenu de fournir sa formule et d'en permettre la production. En compensation, il percevra des royalties. Cette clause fut attaquée devant l'Omc par les Etats-Unis en février 2001, au motif qu'elle introduit une discrimination entre les produits brevetés et les molécules produites localement. Mais après la retraite des firmes pharmaceutiques du procès de Pretoria, les Etats-Unis ont décidé de retirer leur plainte. Le ministère de la Santé brésilien n'hésite pas à menacer de recourir à une licence obligatoire lorsqu'il négocie les prix des molécules avec les grands laboratoires. La

menace est d'autant plus crédible qu'il dispose d'un potentiel technologique prêt à prendre en charge la production.

Quels compromis entre propriété privée et bien commun ?

Face à la demande de plus en plus forte d'une accessibilité universelle des médicaments et à la demande des plusieurs Etats du Sud de pouvoir utiliser des mesures de suspension des brevets pour protéger leurs populations, les firmes pharmaceutiques ont avancé des contre-propositions : dons, réductions de prix (dans certains cas jusqu'à 80 % des prix pratiqués en Europe ou en Amérique du Nord), voire une politique systématique de prix différentiels entre pays du Nord et du Sud. Pour les firmes, ces mesures présentent l'avantage de ne pas empiéter sur leurs droits de propriété et leur pouvoir de marché, et de repousser les mesures de contrôle des prix, prévues dans la loi sud-africaine, ou de licences obligatoires. Cependant, les populations et les Etats demeurent entièrement dépendants de l'étendue de ces concessions. Les associations de malades sud-africaines critiquent

l'insuffisance des dons ou des baisses de prix proposées ou encore les termes des licences offertes aux laboratoires locaux. Les grands laboratoires craignent eux-mêmes que les prix différentiels appliqués au sud deviennent des prix de référence pour les pays du nord.

Des économistes ont imaginé plusieurs dispositifs : le rachat des droits de propriété sur certains médicaments par une institution mondiale – par exemple l'OMS, avec la difficulté de fixer et de financer la rente d'innovation –, ou bien un système qui conduirait les firmes pharmaceutiques à opter pour une protection dans un pays du nord à l'exclusion d'une protection dans un pays du sud. Dans ce dernier cas, les laboratoires indiens, par exemple, pourraient librement copier la molécule. Cette politique offrirait un bénéfice immédiat aux populations du sud sans détruire les incitations au développement des molécules. Pour J. Lanjouwe, « cette politique serait entièrement contrôlée par le gouvernement américain. A l'opposé du système des licences obligatoires décidées par des gouvernements sous la pression d'intérêts locaux ».

Le modèle brésilien dans le domaine du sida met au contraire

en avant le pouvoir et l'intervention des Etats, notamment du ministère de la Santé. Il repose sur une absence de droits de propriété sur les médicaments

– avant 1997 – ou sur des mesures de limitation de ces droits – pour produire localement les molécules mises sur le marché –, sur la production publique de certaines molécules, sur la mise en œuvre d'une politique de santé publique prévoyant l'achat et la distribution gratuite des médicaments aux malades. C'est-à-dire la mise en place de circuits hors marché justifiés par la gravité d'une épidémie. Ces pouvoirs d'intervention de l'Etat – licences obligatoires – et l'existence d'un secteur public de production de médicaments génériques jouent un rôle régulateur pour le marché brésilien et mondial. Les courbes sont éloquentes : au Brésil, les prix des molécules se mettent à baisser dès lors que la production locale de molécules génériques commence ; en revanche, les prix des molécules ne font que légèrement baisser ou restent stables dès lors que l'offre des grands laboratoires n'est pas confrontée à celle des laboratoires publics brésiliens. Les laboratoires privés indiens qui produisent hors brevets jouent un rôle similaire.

L'institution de la santé comme un bien commun suppose de définir de nouveaux équilibres entre la propriété privée et l'intérêt des populations. Le bien commun n'est pas spontanément satisfait par le seul jeu de la propriété et du marché. Les incitations privées, à l'instar du brevet, sont susceptibles de produire de fortes asymétries au bénéfice du propriétaire exclusif de la molécule et le cas échéant des situations de blocage dans l'accès aux médicaments. Ce constat justifie l'intervention des Etats pour réintroduire de la « sagesse civique » (Keynes) dans la production et la fourniture de médicaments, par le jeu de procédures d'exemption ou de suspension des droits de brevets, de dispositifs de contrôle de la formation des prix, ou par la création de circuits en dehors du marché. Les pays du sud doivent se saisir de la flexibilité des accords Adpic sur la propriété intellectuelle, ce qu'ils ne font pas toujours **[8]**. Mais la notion de bien commun est beaucoup plus large que celle de l'intérêt de l'Etat ou des organisations inter étatiques. L'intervention des associations de malades, des organisations humanitaires, des syndicats de salariés, des professionnels de santé sur les problèmes de propriété industrielle et d'accès aux

médicaments joue un rôle essentiel pour imposer et construire concrètement ces biens communs.

Notes

1 Accords Adpic : aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le sigle correspondant en anglais est Trips : trade related aspects of intellectual property rights.

2 Gilles Brisson, Pdg d'Aventis, lors d'un colloque à l'Institut de France sur « Biosciences, risques, éthique et société » en octobre 2001.

3 Comme l'affichait un dessin politique paru en Afrique du Sud pendant le procès.

4 L'accord sur la propriété intellectuelle et la santé publique, publié en novembre 2001.

5 Pharmaceutical Manufacturers Association, avril 2001.

6 Document de TAC sur les brevets pharmaceutiques, les droits de l'homme et l'épidémie de sida.

7 Selon le ministère de la Santé du Brésil, 2000.

8 Cf. les récents accords de Bangui adoptés par les Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

†

Pour citer cette page

Maurice Cassier, « Propriété industrielle et santé publique », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Le renouveau de la problématique Nord-Sud

Jean-Robert Henry
Juin 2002

Les débats actuels pour une autre mondialisation et pour un autre développement réactivent une problématique, qu'on croyait désuète, celle des rapports Nord-Sud. Cette redécouverte est soulignée en ce début d'année 2002 par le choix symbolique des lieux de débat : Porto Alegre répond à New-York, qui a pris le

relais de Davos. Monterrey est choisi pour un sommet des Nations unies sur le financement du développement. Et l'Unesco, un espace international « neutre » d'où les Etats-Unis sont absents, abrite la plus large réflexion menée depuis longtemps sur le développement et l'« après-développement ».

Mais si le constat de la fracture Nord-Sud sert à nouveau de symptôme aux dysfonctionnements du système mondial, et fait écho aux analyses et stratégies des années 70, les termes et les partenaires du débat ont beaucoup changé. Nous sommes engagés, semble-t-il, dans le troisième moment d'une réflexion sur le processus de mondialisation et les modes d'organisation du système planétaire, dont on ne sait pas où elle conduira exactement mais qui pourrait se révéler davantage qu'une résultante des deux étapes précédentes.

L'utopie du village planétaire

Un premier moment de la pensée mondialisante, curieusement refoulé aujourd'hui par beaucoup d'analystes – il demeure présent cependant dans la mémoire de nombreux témoins et acteurs –,

fut celui d'une mondialisation optimiste ou euphorique. Consécutive au mouvement de décolonisation, elle était soutenue par l'idée d'un développement pour tous. Malgré le conflit Est-Ouest – ou peut-être comme sublimation de celui-ci –, l'utopie du « village planétaire » chère à Mac Luhan et Tibor Mende et le désir de mettre l'économie mondiale au service des hommes (François Perroux) ont fortement marqué la littérature développementiste francophone des années 60 et 70. Elle a inspiré de nombreuses politiques, à commencer par le tiers-mondisme gaullien, tel qu'il était présent, par exemple, dans le rapport Jeanneney en 1963.

C'était l'époque où la fracture Nord-Sud apparaissait comme provisoire et maîtrisable à terme, plus facile à dominer que les clivages politiques car d'ordre économique. La réduction des « écarts de développement » semblait à la portée de réformes internes et internationales, formulées à partir d'une critique plus ou moins radicale du système international. « La mondialisation appelle la constitution de décisions économiques à l'échelle mondiale et dotées de moyens mondiaux », affirmait François Perroux dès 1954. La concurrence dans l'exercice de la solidarité

était d'ailleurs un effet secondaire positif du conflit Est-Ouest. Par ailleurs, le développement n'était pas seulement économique ; il fonctionnait aussi comme un mythe universaliste, définissant un temps commun du monde pour l'Ouest, l'Est et le Sud, malgré leurs divergences sur les voies et moyens de réaliser ce destin planétaire. La culture du développement était largement relayée dans le champ religieux par les encycliques et toute une réflexion sur le « droit au développement », qui s'était débarrassée d'une vision caritative des peuples dominés. Et sans être encore la question majeure qu'il est devenu aujourd'hui, l'environnement émergeait comme préoccupation importante avec la conférence de Stockholm en 1970.

Cette approche globale de la mondialisation suscitait une riche réflexion prospective, malgré quelques naïvetés. Et elle trouvait sa traduction dans l'ordre politique et institutionnel : jamais le problème de la représentativité des pays du Sud n'a été aussi activement posé qu'à cette époque, à travers la mise en œuvre du droit international du développement, la création d'instances internationales comme la Cnuced, les multiples tentatives de dialogue Nord-Sud.

C'est justement à la formalisation concrète d'un nouvel ordre économique international que l'espoir de réformer les échanges mondiaux dans un sens plus équitable se heurta. La difficulté d'obtenir satisfaction par l'appel à la solidarité ou à la négociation avait poussé les pays pétroliers à déclencher la crise de 1973. Mais, après quelques succès du Tiers Monde, le rapport de forces tourna progressivement à l'avantage des pays riches, entraînant ce qu'il faut bien appeler un reflux global et durable des pays du Sud sur la scène internationale.

Globalisation économique et fragmentation humaine

Alors que la mondialisation, dans sa première manière, était pensée comme un phénomène complexe mais global, le second temps de la mondialisation, qu'on pourrait appeler celui de la mondialisation différentialiste s'est caractérisé par une disjonction apparente des différents éléments du processus. Celle-ci a privilégié en fait une certaine logique économique sur les dimensions humaines et politiques.

La « victoire » des pays occidentaux (ou des principaux d'entre eux, puisque la France a joué plus longtemps que ses partenaires la carte du dialogue Nord-Sud) a surtout été la victoire absolue de l'économie libérale. Refoulant ou ignorant les critiques portées contre elle et ses effets, on a délaissé les perspectives réformistes des « décennies du développement » au profit du « tout marché ». Le vocable même de mondialisation nous est revenu sous la forme d'une traduction de la notion américaine de globalisation, comme s'il n'avait jamais été employé auparavant, dans une perspective sensiblement différente. Désormais, il n'était plus question d'intervenir sur le jeu économique international pour le rendre moins asymétrique, mais au contraire de laisser le champ libre à la loi du marché et aux grands agents économiques, la régulation se limitant à faire respecter cette loi dans le cadre de l'Omc, et à gérer a posteriori les effets dévastateurs sur certains pays du rapport de forces économiques et de la fracture croissante entre Nord et Sud.

Le triomphe du libéralisme économique s'est accompagné, sur le plan culturel, d'un désenchantement du

développement et d'un affaiblissement de la croyance en un destin commun. Si les notions de développement humain et de développement durable ont enrichi sur certains plans l'idée de développement, elles ont aussi appauvri globalement son statut de référent culturel universel. Dans le même temps, on substituait à un contenu un instrument culturel, celui de la communication universelle. Celle-ci rendait inutile la mobilité des hommes du Sud vers le Nord, puisqu'elle était assurée virtuellement par la TV et le net. Plus grave encore, certaines perceptions du sens commun sur les clivages culturels recevaient leurs lettres de noblesse avec les écrits de Samuel Huntington sur le « choc des civilisations », dont le succès fut proportionnel au simplisme de l'analyse. Le même succès accueillait d'ailleurs la vision contraire mais tout aussi simpliste de la « fin de l'histoire » et de l'universalisation de la culture libérale.

La référence à la « guerre des cultures » a eu des effets redoutables sur le clivage Nord-Sud, en « naturalisant » ce qui n'était perçu jusqu'alors que comme des différences économiques et sociales réductibles. Le clivage entre riches et pauvres s'est ainsi trouvé

conforté après la guerre du Golfe par l'accent mis sur les différences irréductibles entre les cultures au sens large du terme – c'est-à-dire entre les sociétés humaines – qui expliqueraient et justifieraient tout à la fois les écarts de prospérité. Ce discours régressif tend à opposer complètement l'unité de l'espace économique et communicationnel mondial à l'hétérogénéité des espaces humains : à la « mondialisation des objets » répond, selon la cinglante formule d'Edgar Morin, la « tribalisation des sujets ».

Dans ce processus contradictoire de mondialisation, le facteur humain ne s'est pas réduit tout à fait, il est vrai, à une lecture culturaliste. Il a fait aussi l'objet du nouveau discours sur les droits de l'homme et l'humanitaire, dernier refuge apparent d'un espace humain mondial. Mais l'humanitaire n'est, pour une large part, qu'un retour au caritatif, bien en deçà de ce qu'étaient la vision d'un monde en développement et l'affirmation du droit au développement. C'est aussi un remède impuissant, déplorait J.-C. Rufin, à combattre l'idéologie du limes entre « l'Empire et les nouveaux barbares ».

C'est paradoxalement par le biais de l'environnement que la

question de la solidarité de l'espace humain mondial s'est trouvée posée de façon plus systématique : les risques de dégradation de la nature ignorent les frontières politiques et les clivages économiques. Depuis la conférence de Rio en 1992, la certitude que la gestion de l'environnement exige une vision solidaire du monde a fait davantage progresser la conscience d'appartenance à un espace humain commun que le débat sur les droits de l'homme. C'est au cours de ce « Sommet de la terre », auquel participaient la plupart des chefs d'Etat du monde, qu'a été avalisé l'objectif de développement durable, « un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures ».

Toutefois, cette tentative de repenser l'avenir du monde autrement qu'à travers la loi du marché reste timide et isolée et tarde à se traduire sur le plan politique. La disjonction des processus qui caractérise la mondialisation différentialiste ne favorise pas la formulation institutionnelle de grandes utopies mondialistes. Le projet de mettre le patrimoine commun de l'humanité au service du développement a fait long feu. Et surtout, à l'espérance des années

70 d'ériger collectivement un nouvel ordre économique international répond, après la guerre du Golfe, la réalité d'un nouvel ordre international fondamentalement américain. Les pays du Sud n'ont plus guère voix au chapitre. Ils restent peu représentés au Conseil de sécurité et la création de l'Omc n'a pas été l'occasion, comme avec la Cnuced, de leur offrir une place plus grande dans le jeu international. Enfin, la régionalisation, quand elle ne consiste pas à structurer les espaces de prospérité de la planète, est envisagée comme un palier différentiel de mondialisation entre riches et pauvres, sur le modèle du partenariat euro-méditerranéen.

Pour une autre mondialisation

Les événements du 11 septembre ont d'abord semblé donner raison, jusqu'à la caricature, aux scénarios catastrophes sur la guerre des cultures. Mais les propos réducteurs du président américain sur le terrorisme et l'« axe du mal » ont vite suscité en retour malaise et réactions. Finalement, la crise, perçue comme une accélération inattendue de l'Histoire, aura contribué à catalyser les diverses sensibilités anti-globalisation et

précipité la réflexion pour une « autre mondialisation », amorçant un retour à une approche plus globale et collective des relations internationales. Pour l'instant, cependant, ce retour reste tâtonnant.

Sur le plan économique, la mise en cause de plus en plus vive de la mondialisation libérale réactive l'ancienne problématique Nord-Sud, tout en plaçant sur la défensive les tenants de l'économie de marché. Mais, si les débats de Porto Alegre semblent donner raison à ceux qui sont restés fidèles à une critique radicale de la mondialisation comme forme actuelle du capitalisme, les forces et les acteurs en présence ne sont plus les mêmes. Le mouvement n'est plus porté, comme au milieu des années 70, par un front des pays du tiers monde autour de quelques leaders, comme l'Algérie. Aux prises avec des crises internes, ces pays se sont ralliés au credo libéral, et de nombreuses divisions entre eux excluent toute stratégie frontiste : ainsi, la Ligue arabe a cessé d'être l'acteur international dynamique qu'elle avait été dans les années 70. Aujourd'hui, c'est surtout au Nord que le courant hostile à la mondialisation libérale s'est développé. D'abord dans la sphère d'audience du Monde

diplomatique, dont l'extraordinaire essor international témoigne d'une attente sociale, teintée de nostalgie, pour une autre vision économique du monde. Puis le mouvement anti-mondialisation a pris la figure d'une prise de parole et d'une lutte politique de la société civile mondiale en se structurant autour d'Attac.

Cette critique, fondamentalement économiste et néo-marxiste du système libéral, interagit aujourd'hui avec d'autres critiques de la mondialisation peu compatibles avec elle à l'origine. Ainsi, le courant anti-productiviste (F. Partant), longtemps resté confidentiel, jusqu'à ce que son plaidoyer en faveur d'une utopie mondialiste alternative soit relayé et médiatisé sur la scène internationale par les partisans de José Bové. Depuis Seattle et Gênes, la préoccupation écologique s'impose au débat économique et politique international de façon beaucoup plus subversive que dans la notion de « développement durable ». Celle-ci est aujourd'hui dénoncée par certains comme un dilemme ingérable, la chimère d'un mariage entre développement économique et respect du patrimoine naturel, alors que pour survivre et durer il serait « urgent d'organiser la décroissance

» (Serge Latouche). Ce fut un des thèmes principaux du débat de la conférence tenue à l'Unesco en février 2002. Une alternative moins radicale, proposée par les partisans d'une économie solidaire, réunis à Québec en octobre 2001, consiste à vouloir « globaliser la solidarité ».

Repenser le facteur culturel

Parallèlement à ces nouvelles façons de penser le rapport entre paramètres économiques, écologiques et sociaux, se manifeste la volonté de réarticuler l'économique et le culturel, en cessant d'opposer l'unification économique du monde à sa fragmentation culturelle et humaine. La part du facteur culturel comme menace et comme ressource est réévaluée. De plus en plus d'analystes et d'acteurs dénoncent les limites du « paradigme de Huntington » qui attribue aux confrontations culturelles les désordres actuels ou à venir du monde. A l'échelle internationale, les différences culturelles, fortement atténuées par le recours à des langues dominantes, nourrissent moins la fracture Nord-Sud que les écarts économiques, et il faudrait plutôt s'interroger sur le rôle de la communication instantanée et de

la médiatisation dans la mise en scène et l'exaspération des conflits à l'échelle mondiale. Par ailleurs, l'exemple de la crise argentine montre que les justifications culturalistes des clivages de pauvreté résistent mal à la réalité des faits.

Le facteur culturel, dans ses formes traditionnelles et modernes, est aussi redécouvert comme une ressource pour favoriser le développement harmonieux des sociétés à l'échelle mondiale. Cela implique de se dégager du piège du tout économique pour repenser les modalités dynamiques du rapport entre les dimensions économiques et culturelles de l'activité humaine. Il faut parvenir, affirme Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan, à « construire le développement humain en s'appuyant sur ces trois cultures politiques et spirituelles qui constituent notre patrimoine commun : la résistance, la régulation et l'utopie **[1]** ».

La question de l'espace humain mondial, longtemps réduite au débat sur les droits de l'homme et aux pratiques humanitaires, n'était présente qu'indirectement dans la référence onusienne au développement humain. Elle est aujourd'hui reposée de façon plus

large, y compris par la mise en cause de l'humanitaire prétexte. Mais il y a encore loin du « piège de l'humanitaire » (J.-C. Rufin) au concept opératoire d'humanité mondiale que René-Jean Dupuy souhaitait voir émerger de l'imaginaire des nations pour s'inscrire dans leur loi. « L'humanité – écrivait-il en 1991 – s'impose comme un ensemble à gérer, comme une exigence de projet. C'est une communauté à construire »... « Ne concevoir l'avenir que sur la pérennité de la brisure Nord-Sud, consolidée par l'organisation de systèmes de défense antagonistes, conduirait à un monde impossible [2]. »

Cette gestion de l'humanité, presque abandonnée depuis deux décennies à la loi du marché, revient aujourd'hui comme une question lancinante. Elle n'est pas moins posée par les nantis que par les déshérités, comme en témoignent l'intérêt des politiques français pour Porto Alegre ou les débats du sommet de Monterrey. En écho à la demande du président vénézuélien de « décréter une urgence sociale du monde », on a entendu le président français prôner une « coalition contre la pauvreté » : « La mondialisation de l'économie appelle une mondialisation de la solidarité. » Quant au président américain, il a admis qu'il pouvait

exister un lien entre pauvreté et terrorisme.

Les acteurs du changement

Derrière ces propos médiatiques, quelle vision et quel mode de gestion du monde se dessinent ? Avec quels moyens et quels acteurs ? Ici, les réponses restent floues et ne sont pas à la hauteur des enjeux. Les limites du sommet de Monterrey, dont le principal intérêt est d'avoir dé-spatialisé et déculturalisé le rapport Nord-Sud en remettant l'accent sur le clivage entre riches et pauvres, sont apparues avant même qu'il ne soit clos. Le « consensus » adopté se fixe pour objectif l'« élimination de la pauvreté » et la progression « vers un système économique mondial ouvert à tous et équitable ». Mais il demeure minimaliste sur les moyens : il réaffirme que l'ouverture des marchés est la clé du développement humain, sans relayer vraiment l'appel de la Banque mondiale à doubler le volume d'aide publique. Quant au « partenariat global » proposé, c'est une notion encore plus informelle que le partenariat euro-méditerranéen. Les acteurs susceptibles de le mettre en œuvre restent les Etats, les institutions internationales et une société civile mondiale émergente, où la

bureaucratisation le dispute trop souvent à l'épanouissement d'un mouvement citoyen planétaire.

L'aspect le plus nouveau de la réinscription du débat Nord-Sud sur la scène politique internationale tient à la surpuissance américaine. Elle affaiblit la capacité d'initiative des organisations internationales et la voix des autres Etats, comme la France, bien plus discrète sur le sujet qu'il y a trente ans. Surtout, elle rend difficile l'organisation d'un nouveau dialogue Nord-Sud sur le modèle de celui des années 70. Faute de pouvoir le faire dans les instances internationales, c'est ailleurs, notamment dans la rue, que tendent à s'exprimer la contestation la plus vigoureuse de la mondialisation libérale et l'aspiration à un monde plus équitable. Et, parfois, ce sont des actes désespérés qui catalysent les réponses à la toute puissance des Etats-Unis. Cette mise en place d'un théâtre sauvage d'expression des nouveaux rapports de forces internationaux n'est pas sans risques. Mais des crises peuvent aussi sortir des avancées dans la gestion de l'humanité mondiale. C'est ainsi que se met en place progressivement une justice pénale internationale, malgré les réticences américaines. De même, la crise du Moyen-Orient appelle à une mutation du débat sur la

régionalisation. Alors que Régis Debray nous propose un nouvel édit de Caracalla pour fédérer l'Amérique et l'Union européenne dans des Etats-Unis d'Occident, l'avenir de l'Europe dépend bien davantage de la façon dont elle saura imaginer son rapport à l'outre-Méditerranée, illustration et défi exemplaires à l'échelle régionale du clivage Nord-Sud.

Notes

1 Jean-Baptiste de Foucauld, Les trois cultures du développement humain, éd. Odile Jacob, 2002.

2 René-Jean Dupuy, L'humanité dans l'imaginaire des nations, Conférences du Collège de France, Julliard, 1991.

†

Pour citer cette page

Jean-Robert Henry, « Le renouveau de la problématique Nord-Sud », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Les syndicats se saisissent du développement durable

Roland Guillon
Juin 2002

En traitant des rapports qu'entretiennent l'ensemble des syndicats avec la question du développement durable, nous n'aborderons ni les nuances ni les thèmes de polémique qui peuvent distinguer leurs positions syndicales. Nous rappellerons

plutôt comment cette dynamique s'est fait jour au cœur même de la structure des organisations. Nous examinerons ensuite plusieurs champs de l'action syndicale aux niveaux national et international. Chacun de ces niveaux induit des différences dans la réflexion sur les modes d'intervention. Mais il est aussi des constantes. Celles-ci concernent plusieurs aspects importants qui justifient la spécificité du rôle des syndicats et soulignent que leur action contribue à légitimer la portée globale du développement durable.

Une démarche spécifique

Les syndicats français ont adhéré au développement durable en effectuant d'abord une synthèse sur toutes les questions d'environnement dans leur réflexion et dans leur structure d'organisation. Au début des années 90, les diverses confédérations ont voulu mettre en synergie leurs préoccupations et leurs idées dans plusieurs domaines : les pollutions entraînées par des modes de production ou d'exploitation des ressources, les choix en matière d'énergie, la qualité des produits, la protection des consommateurs, les choix d'investissements, le

sens de la croissance... Une telle démarche correspondait à la prise en compte du concept d'écodéveloppement, incluant une pluralité de critères de durabilité sociale, économique et écologique [1].

L'environnement n'était plus seulement un domaine particulier, celui du cadre de vie [2], ni une partie du champ d'action des fédérations d'industries dangereuses ou polluantes (celles de l'énergie, de la chimie...). Chaque confédération a mis en place ce « secteur » en lui donnant mandat de couvrir toutes les revendications spécifiques, relevant aussi bien des fédérations d'industries ou de services que des unions territoriales, en passant par ce qui était du ressort des associations de consommateurs. La Cfdt a engagé un processus original pour mieux assumer l'ensemble des problèmes d'énergie, et répondre aux mouvements de fusion qui avaient touché plusieurs grandes entreprises du secteur ; elle a décidé de constituer une fédération unique de la chimie et de l'énergie en mai 1997.

Cette intégration du concept de développement durable par les syndicats a été progressive. Elle s'est réalisée dans le sillage d'une série de rencontres des Nations

unies. Au cours de celles-ci, plusieurs thématiques sont apparues successivement : développement socio-économique équitable et respectueux de l'environnement, écodéveloppement, développement viable à long terme, développement durable. Particulièrement important fut l'impact d'un rapport d'une commission des Nations unies, le rapport Brundtland (1988). Il proposait une définition du développement durable visant à engager une autre démarche dans l'exploitation des ressources, pour les investissements, les mutations technologiques, les choix institutionnels. Il appelait de multiples formes de participation et de coopération actives, afin de mieux prendre en compte la satisfaction des besoins les plus essentiels de la population mondiale sans sacrifier les générations à venir **[3]**. Un moment significatif fut pour les syndicats français celui des Assises nationales sur le développement durable, en 1992. La préparation de ces assises leur a donné l'occasion d'élargir leur réflexion : le lien fut marqué fortement entre la solution apportée aux problèmes d'environnement et celle aux problèmes d'emploi dans le cadre d'une croissance économique maîtrisée. En 1993, une

Commission française du développement durable était créée auprès du Premier ministre. Travaillant plus particulièrement sur les problèmes économiques et l'emploi, elle a élaboré une charte des entreprises publiques.

La première charte syndicale confédérale consacrée au développement durable date de 1997. Elle traduit, de la part de la CGT, une recherche de cohérence entre plusieurs domaines d'activités économiques, sociaux et écologiques. Cette démarche s'inscrit dans les cadres institutionnels de l'Etat-nation, mais aussi dans une vision plus large comme celle des rapports Nord-Sud [4].

Le caractère global de la sensibilisation des syndicats français s'est opéré avec un certain décalage par rapport à la prise de conscience d'autres mouvements syndicaux européens, notamment allemands et anglais. Ces derniers avaient intégré les problèmes d'environnement dès les années 70. En revanche, ces mouvements n'ont adhéré au développement durable qu'au début des années 90. Une étape fut franchie à l'occasion d'une rencontre entre les syndicalistes français et ceux d'autres pays européens. Dans le cadre du salon Pollutec à Paris, en

octobre 1997, trois institutions **[5]** avaient organisé une journée sur le thème « Syndicats européens et développement durable ».

Des ouvertures au niveau national

L'action syndicale reste ici dominée par les questions des salaires et de l'emploi, avec des variantes quant à l'ordre de ces deux thèmes, selon que le chômage augmente ou recule. Et elle demeure largement circonscrite dans le cadre des institutions professionnelles, l'entreprise et la branche. Pourtant, l'action syndicale a été aussi l'objet de certaines ouvertures, dans les thèmes abordés ou dans le choix des interlocuteurs, qui ne sont plus exclusivement professionnels, dans deux domaines particulièrement, les conditions de travail et les rapports au territoire.

Les syndicats, en effet, ont élargi le champ de leur réflexion et de leur action à propos des conditions de travail dans l'entreprise. Ils l'ont fait en regard des risques et des pollutions de l'environnement, dans les comités d'hygiène-sécurité et des conditions de travail (CHSCT) **[6]**. Ils ont abordé des

questions nouvelles sur les processus, les produits, les outils spécifiques de gestion et d'audit. A propos, par exemple, des techniques de dosage des composants comme les solvants dans l'industrie chimique, ou de la recherche d'une moindre utilisation de toutes les matières premières ou formes d'énergie pour ralentir l'épuisement des gisements en ressources naturelles. Dans les consultations nationales sur les politiques énergétiques, les syndicats ont souligné le lien avec les problèmes de récupération et de recyclage susceptibles de produire des énergies de substitution. De même, ils ont insisté sur la clarification du rôle de la puissance publique par rapport à celui du marché [7]. A propos de la fabrication et des normes de qualité des produits, dont certaines sont liées à l'environnement (écolabels), les syndicats sont très attachés à la valeur et à la continuité des critères que garantissent les procédures les plus récentes de normalisation, comme Iso 9000 et Iso 14000. C'est pourquoi ils souhaitent qu'elles intègrent des critères environnementaux. Parmi les autres sujets soulevés, celui des méthodes de comptabilité ou des bilans (éco-audits) est d'autant plus sensible qu'aux yeux des syndicats, les employeurs

tendent à surestimer les coûts du travail par rapport à d'autres coûts.

Sur ces différents points, les syndicats ont découvert les enjeux d'une véritable expertise. Ils y sont encouragés par la possibilité, offerte aux représentants élus des salariés, de recourir à un expert dans le cadre même des CHSCT. Mais en regard du nombre, de la complexité des installations, et des risques qu'elles représentent pour les salariés et la population, ils ne peuvent négliger d'autres domaines comme celui des procédures judiciaires ou celui de la fiscalité. Aussi proposent-ils des mesures d'incitation ou de sanction.

A l'avenir, les syndicats souhaitent intervenir davantage, notamment dans le cadre des échanges noués entre la puissance publique et les employeurs, et des conventions environnementales, les « accords volontaires », qui en résultent. Les syndicats sont ainsi amenés à une réflexion plus globale sur les modes de production et de consommation. Ils doivent ici développer leurs rapports avec d'autres interlocuteurs, comme les associations et les élus politiques. Ils ne peuvent, non plus, rester indifférents aux tensions nouvelles sur l'emploi face à l'évolution des contrats de travail.

On pense, notamment, à l'intérim dans des activités dangereuses, comme le nucléaire.

A l'échelle des territoires

Depuis les années 80, les gouvernements successifs ont encouragé les responsabilités régionales et locales en matière d'emploi. Celles-ci se situent dans le cadre d'une politique de décentralisation de l'Etat, et à travers les multiples actions-relais de la politique nationale d'emploi engagées par les collectivités territoriales. Soit autant de nouvelles institutions régionales ou plus locales : les conseils économiques et sociaux régionaux au sein desquels siègent des représentants syndicaux, ou diverses initiatives comme les comités de bassin d'emploi à l'échelle des « pays ». Les conseils régionaux abordent ensemble les problèmes d'emploi, d'environnement et de développement durable à l'occasion de la préparation des contrats de plan avec l'Etat. Et les comités de bassin – des structures de concertation largement ouvertes aux représentants de la société civile, employeurs, syndicats, élus, associations –, débattent de nombreux problèmes d'activités dont une partie est

environnementale.

Les organisations syndicales territoriales (les unions régionales et locales) ne peuvent ignorer les dossiers d'aménagement : problèmes de sécurité des sites dangereux, gestion des déchets et des décharges, transports – avec des propositions visant à combiner différents modes (ferroulage ou intermodal) –, gestion de l'eau, pollutions liées à l'agriculture... De même, les syndicats se sont inquiétés de la protection des écosystèmes : ils soulignent, à l'échelle d'un territoire local, la pluridimensionnalité économique, écologique et sociale, en même temps que l'unité et l'équilibre qu'en constituent toutes les activités (par exemple pour l'étang de Berre dans le sud de la France).

Des rapports ont été noués avec de nouvelles institutions administratives qui ont en charge les questions d'environnement. Les syndicats éprouvent des difficultés à défendre l'emploi salarié face à ces institutions, qui sont coupées de celles qui réglementent le travail et l'emploi (négociation collective). Néanmoins, ils se veulent sensibles aux activités environnementales qui peuvent constituer autant de réserves potentielles d'emploi. Enfin, ils

manifestent leur attachement au thème de la citoyenneté. Réclamant davantage de transparence et de consultation sur les choix qui concernent les activités à risque, en matière de technologie ou de localisation. Ils sont demandeurs de démarches délibératives plus participatives, comme il en existe dans d'autres pays européens (jurys et panels de citoyens, conférences de consensus, médiation) [8]. Ils mettent, surtout, l'accent sur l'importance des actions de prévention en soutenant le principe de précaution.

Vers une globalisation de l'action syndicale

De nombreux facteurs incitent les syndicats à globaliser leur approche des problèmes d'environnement, et à l'intégrer dans une lecture critique de la mondialisation. Ce furent d'abord toutes les réactions du mouvement social face à une série d'accidents et de grandes pollutions : depuis les catastrophes industrielles majeures (Tchernobyl, Bhopal, Seveso...), jusqu'aux grandes pollutions maritimes (Amococadiz, Erika...). C'est, plus largement, une sensibilité croissante à des problèmes

comme l'effet de serre – avec la question récurrente et transversale à de nombreux domaines, de l'irréversibilité des dommages.

On observe une articulation des positions syndicales avec celles des institutions qui ont conduit à des réglementations spécifiques de l'Union européenne. La directive Seveso, du 24 juin 1982, a été prise pour réglementer la prévention des risques majeurs industriels, en réaction aux risques de contamination dus aux fuites de dioxine dans une usine italienne. En France, la loi de juillet 1976 sur les installations dangereuses a été révisée en 1995. Elle distingue deux types d'équipements : ceux qui doivent être déclarés, et ceux qui sont soumis à autorisation, avec la nécessité, pour les plus dangereux, d'études préalables plus approfondies.

A propos du développement durable, rappelons que l'implication des syndicats français, lors des Assises nationales de décembre 1992, s'inscrivait dans une dynamique internationale conduite par les Nations unies. En juin s'était tenue la conférence sur l'environnement et le développement de Rio. Plusieurs textes importants y furent

adoptés : les conventions sur les climats et la biodiversité, sur la forêt et la désertification, ainsi que l'Agenda 21 (Agenda pour le vingt et unième siècle). Celui-ci décline les axes du développement durable : les dimensions sociales et économiques, la gestion des ressources naturelles, le rôle des groupes et des organisations, dont les syndicats. La dernière section traite des moyens institutionnels et financiers.

Les syndicats sont particulièrement alertés par les effets sur l'emploi et l'activité des processus de globalisation. Leur dénonciation souligne les aspects négatifs des mouvements de localisation/délocalisation : les manquements en matière de respect des droits du travail, les pratiques de dumping social, les déplacements d'unités vers les zones les moins réglementées en matière sociale et environnementale. La Confédération internationale des syndicats libres (Cisl) a publié un document très critique sur les zones franches, assimilées à autant de « zones de non droit », pour lesquelles les gouvernements allègent le poids des charges sociales et fiscales, afin d'attirer les investisseurs **[9]**.

Mobilisé pour faire appliquer les normes de l'Organisation

internationale du travail (Oit), le syndicalisme international insiste sur le caractère intangible de celles qui correspondent aux droits fondamentaux. : l'interdiction du travail forcé, la liberté syndicale, le droit de négocier collectivement, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, le refus de toute discrimination à l'embauche, l'interdiction du travail des enfants.

Dans leurs critiques, les syndicats récusent une vision restrictive qui assimile la recherche du profit avec une baisse des seuls coûts du travail. C'est en appliquant cette grille de lecture qu'ils expliquent l'origine des catastrophes et des pollutions. Ils demandent aussi une concertation avec les employeurs pour élaborer des chartes et des codes d'entreprises. Leurs revendications insistent sur la qualification de la main-d'œuvre dans certains secteurs afin de se prémunir des risques pour l'environnement que font courir les pratiques de dumping et de sous-traitance de la main-d'œuvre (dans les centrales nucléaires, sur les cargos ou les pétroliers, etc.). L'analyse de l'efficacité économique suppose la prise en compte des « externalités » et de la nécessité de l'action publique : elle demande d'apprécier tout un ensemble de

biens qui constituent un patrimoine pour la société et l'humanité, dont la valeur n'est pas réductible aux seuls critères marchands. La mondialisation ouvre un nouvel espace de coopération entre syndicats du Nord et du Sud au nom des principes mêmes de durabilité du développement.

En fin de compte, si les syndicats adhèrent au modèle du développement durable, c'est pour tenir compte de l'échelle réelle à laquelle se posent les questions économiques et celles du devenir des sociétés. L'enjeu est pour eux de concilier la pluridimensionnalité des problèmes et de mieux défendre l'emploi à long terme.

Traversant toute cette problématique, une dimension éthique apparaît, autour de plusieurs thèmes comme celui des rapports entre la justice et l'équité, celui des responsabilités individuelle et collective, celui d'une solidarité intra et intergénérationnelle... Une telle posture s'inscrit dans l'évolution des institutions et des mentalités. Ainsi les procédures du bilan social des entreprises ont-elles été étendues au champ de l'environnement. Des firmes et des agences publiques et privées ont élaboré des chartes dont les

principes correspondent à ceux du développement durable. Jusqu'à certains investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension, qui tiennent compte dans leurs choix de nouveaux critères pour constituer des « portefeuilles éthiques », cherchant à associer des considérations sociales et écologiques aux critères de rentabilité financière.

Mais, pour les syndicats, l'adhésion au développement durable traduit aussi une requête pour trouver de nouvelles voies de régulation. Le syndicalisme, qui s'est construit dans le sillage de l'Etat-nation, est l'une des institutions les plus affectées par les limites qu'impose à celui-ci la mondialisation. C'est pourquoi les syndicats sont fortement demandeurs de nouvelles réglementations économiques, écologiques et sociales, réglementations entre entités nationales et continentales, pour avancer vers d'autres entités intercontinentales, à l'échelle mondiale.

Notes

1 Voir notamment Ignacy Sachs, L'écodéveloppement, stratégies de transition vers le xxie siècle, Syros, 1993.

2 L'approche du cadre de vie dans ses relations avec les situations de

travail a constitué une première forme d'action syndicale sur l'environnement, comme le signalait Denis Duclos dès 1980 dans « Classe ouvrière et environnement, les travailleurs et l'impact de l'activité industrielle sur les milieux naturels et urbains », Sociologie du travail, n° 3, juillet-septembre 1980.

3 Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, éd. du fleuve, Montréal, 1988.

4 Confédération générale du travail, « Le développement durable, éléments de réflexion », Le Peuple, janvier-mars 1997.

5 L'Association 4D (Dossiers débats pour le développement durable), l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et la Fondation Friedrich Ebert.

6 Les CHSCT sont des commissions spécifiques des comités d'entreprise. Ils sont obligatoires dans toutes les entreprises de cinquante salariés et plus. Dans les entreprises de moins de cinquante salariés, ce sont les délégués du personnel qui en assument les missions.

7 Commissariat général du Plan, Energie 2010-2020, les chemins d'une croissance sobre, La Documentation française, septembre 1998.

8 Voir à ce propos le dossier du C3ED « Complémentarité des acteurs dans les processus décisionnels liés à des risques et des irréversibilités dans les choix », avril 1999.

9 Cisl, L'enfer des nouveaux paradis fiscaux, Global unions, rapport 2000.



Pour citer cette page

Roland Guillon, « Les syndicats se saisissent du développement durable », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Quatre leçons du processus de Kyoto

Daniel Bodansky

Juin 2002

Annoncer la mort de Kyoto n'est-il pas excessif ? Au moment même où la plupart des observateurs en rédigeaient le faire-part, la communauté internationale parvenait à Bonn à un accord sur nombre de points clés, insufflant une nouvelle vie au protocole. Pourtant, même si Kyoto a fait preuve d'une résistance surprenante, rien n'est vraiment acquis. Beaucoup de

travail reste à faire avant que le protocole ne prenne toute sa stature, et qu'il soit considéré comme un succès. Les Etats-Unis ne semblent pas prêts à s'y joindre dans un proche avenir. Dès lors, même si le processus avance, il s'appliquera seulement au quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre sans espoir immédiat d'extension.

Quels que soient les engagements pris, il faudra encore attendre longtemps avant de pouvoir mesurer l'efficacité du protocole sur les changements climatiques. Et l'accord de Bonn renforce la tendance américaine à poursuivre son propre chemin, au moins pour le court terme, plutôt que de se réengager directement dans des négociations globales. Pour dessiner l'avenir, quelles leçons pouvons-nous tirer du processus de Kyoto ? A l'origine des ratés de cette négociation, ne trouve-t-on pas la transgression de quatre principes de base pour la rédaction de traités ?

Marcher avant de courir

Benjamin Franklin le faisait remarquer, la folie la plus pure n'est rien d'autre qu'un excès de raison. Si Kyoto, au final, se révèle sans effet, n'est-ce pas là son

épitaphe ? Au lieu de commencer par un accord facile à mettre en œuvre et à satisfaire, on a préféré une approche grandiose, avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz, et une architecture compliquée dont le succès dépend d'une extraordinaire coopération internationale et de beaucoup de bonne foi. Toutes choses qui font défaut dans le domaine d'une approche des changements climatiques. Quelques exemples :

– Kyoto contrôle non seulement le dioxyde de carbone, le principal des gaz à effet de serre, mais aussi cinq autres gaz dont le méthane ou l'oxyde nitrique, plus difficiles à mesurer.

– Kyoto envisage le premier système international complet de troc des émissions. Certains mécanismes ont été utilisés avec succès aux Etats-Unis pour combattre les pluies acides, mais les mettre en place à l'échelon international soulève de nombreuses questions d'éligibilité, de responsabilité et de conformité.

– Selon l'accord de Bonn, des pays pourront recevoir des crédits à cause de la présence sur leur territoire de réservoirs de carbone, comme des forêts ou des zones rurales. Mais ces réservoirs

sont des phénomènes naturels dont les capacités augmentent ou diminuent en fonction d'une diversité de facteurs, et pas seulement sous l'effet de l'activité humaine. Evaluer comment on doit attribuer crédits ou débits à certains pays, soulève des difficultés conceptuelles et scientifiques, trop souvent occultées.

– Kyoto crée un mécanisme de développement propre, qui autorise les pays industrialisés à recevoir des crédits pour des projets de réduction d'émission dans les pays en développement. La mise en œuvre de tels mécanismes nécessitera la création d'une structure institutionnelle complexe afin d'en surveiller le processus.

Si l'Union européenne s'était voulue d'emblée moins ambitieuse, les Etats-Unis auraient peut-être moins mis en avant autant de contraintes, actionné tant de sirènes. Le résultat a été un accord très touffu, qui nécessitera encore beaucoup de travail. La plupart des contentieux politiques ont été résolus à Bonn, et la définition de règles détaillées pour les échanges de permis de polluer (le mécanisme du développement propre et les réservoirs à carbone) doit progresser à Marrakech cet

automne ; pour autant les nouvelles régulations prévues pourront-elles fonctionner ? Les mécanismes envisagés dépendront surtout d'institutions nationales bien établies et les nouvelles institutions internationales devront établir leur autorité et développer des traditions de bonne conduite et de coopération.

L'histoire l'a montré : celles des instances internationales qui ont réussi ont commencé modestement avant de trouver leur place. Le Gatt, par exemple, a démarré avec un nombre relativement faible de pays, il s'est concentré sur un noyau restreint de problèmes, avec une structure institutionnelle assez simple. La convention cadre de 1992 impliquait un plus grand nombre de pays que le premier Gatt, mais elle s'est limitée à des principes généraux et à des obligations concernant les changements climatiques, en ne prévoyant que quelques institutions et procédures minimales. Or, avant même que ce système n'ait eu l'occasion de se développer, il est remplacé par le Protocole de Kyoto, qui ambitionne de mettre en œuvre dès le départ un régime complet de contrôle. La meilleure approche ne supposait-elle pas de procéder pas à pas, en précisant les contraintes, et en se

confrontant à la complexité, au fur et à mesure où les États auraient commencé à faire confiance au processus ? Une telle démarche aurait évité d'imposer un régime avant qu'un sens de la communauté ne se soit développé entre les parties, permettant aux États d'éprouver leurs idées et d'apprendre de l'expérience.

Pas de représentation sans taxation

Comme tout contrat, un traité traduit un échange de promesses réciproques entre plusieurs parties. Dans le protocole de Montréal, les États-Unis ont accepté de limiter leur utilisation de substances néfastes pour la couche d'ozone en échange d'un engagement similaire de la part d'autres pays. Le protocole de Kyoto semble ignorer ces règles de base dans l'élaboration des traités. Certes, il a été négocié par toute la communauté planétaire, mais il ne contient de promesses de contrôler leurs émissions que d'un nombre limité de pays.

Aussi bien les critiques ont-elles souligné cette disparité, quand des pays comme la Chine et l'Inde n'ont consenti aucune réduction. La situation est paradoxale, qui voit les pays en développement

jouer un rôle important dans la détermination de règles qui ne s'appliqueront jamais à eux. Ces dernières années, les pays en développement ont menacé de bloquer le processus s'ils ne recevaient pas une aide financière suffisante. A Bonn, ils ont obtenu un accord pour la création de trois fonds internationaux et des engagements financiers de l'Union européenne et d'autres pays, pour soutenir leur développement dans le respect du climat.

Le paradoxe était déjà au cœur du mandat donné à Berlin avant la mise en route des négociations de Kyoto. Les négociateurs américains avaient plaidé pour un nombre restreint de pays prêts à assumer des objectifs de réduction. Finalement, ils décidèrent de poursuivre les négociations dans le cadre de la Convention sur le climat (incluant pratiquement tous les pays du monde). Après coup, on se rend compte que le mandat de Berlin offrait aux Etats-Unis et aux autres pays industrialisés la plus mauvaise des solutions ; elle écartait spécifiquement l'engagement des pays en développement, du moins dans une première période, tout en les autorisant à prendre part à l'intégralité des négociations. Ne valait-il pas mieux déclarer dès le

départ : seuls les pays prêts à s'engager financièrement peuvent jouer un rôle. Cette proposition aurait offert une alternative aux pays en développement : être prêts à accepter de nouveaux engagements, ou rester complètement en dehors des négociations. Finalement, les PVD n'ont pas eu à choisir : ils ont pu négocier les règles internationales sans avoir à reconnaître qu'ils y seraient soumis un jour.

La plupart des pays en développement seraient restés en dehors de toute contrainte. Mais les négociations de Kyoto auraient été plus simples à conduire, brassant moins de pays et de problèmes. Elles n'auraient pas été lestées des pesanteurs inhérentes aux négociations dans le cadre des Nations unies, avec des groupes rigides de discussion et une influence disproportionnée des petits pays. Surtout, la dynamique vis-à-vis des PVD eût été différente. Si les pays industrialisés avaient avancé de leur côté, quelques PVD auraient pu décider eux-mêmes des objectifs d'émission afin de rejoindre le système et de vendre leurs réductions peu coûteuses à l'Europe et aux Etats-Unis. A l'opposé de ce qui s'est passé à Kyoto, donnant un veto aux tenants d'une ligne dure (Chine ou Inde), les pays industrialisés

auraient gardé le contrôle des émissions. Et, au fil des années, les PVD seraient entrés dans le club pour bénéficier des revenus des échanges d'émissions.

L'Amérique d'abord

C'est presque un lieu commun de le dire : pour être admises, les politiques étrangères doivent prendre racine dans un consensus politique interne. Le constat est vrai en particulier aux Etats-Unis, en ce qui concerne les questions d'environnement : pratiquement tous les systèmes internationaux qui fonctionnent ont leur origine dans des lois internes. Le succès le plus spectaculaire, l'accord de Montréal sur l'ozone, s'est inspiré des règles américaines (interdiction des aérosols dès la fin des années 70). De même, des mécanismes pour limiter la pollution des pétroliers, pour protéger les espèces en danger, ou contrôler les produits chimiques et les pesticides dangereux, ont été établis en s'appuyant sur les efforts intérieurs américains, plutôt qu'en essayant de forcer les Etats-Unis à changer leurs manières de faire sous la pression internationale.

Pourtant, dès le départ, les réflexions américaines sur le changement climatique ont suivi une autre direction, se focalisant

sur des mesures internationales plutôt que sur des décisions domestiques. Cette attitude reflétait les réticences, partagées par beaucoup de gouvernements, à édicter des réglementations internes sans l'assurance que d'autres suivraient le même chemin. En raison du caractère global des causes du changement climatique, si un pays agit seul, il augmente ses coûts de production sans avoir pris sur l'ensemble du problème.

Plus fondamentalement, cette focalisation sur un processus international a reflété une absence de volonté politique face aux enjeux intérieurs. Les sondages le montrent régulièrement, les Américains se sentent concernés par les changements climatiques. Ceux-ci, pour autant, ne sont encore jamais devenus une véritable question politique aux Etats-Unis [1]. L'éducation, les retraites et les impôts ont toujours dominé dans l'esprit des électeurs. La question du changement climatique vient loin derrière les inquiétudes sur la qualité de l'air et de l'eau. Dès lors, les militants du climat ont considéré l'arène internationale comme plus favorable.

La seule tentative véritable pour faire passer des mesures nationales contraignantes s'est

produite au début de l'administration Clinton. Le Président a proposé un impôt sur l'énergie construit sur une base relativement large (la taxe BTU [2]), dans le cadre de son premier plan économique. Si, pour Clinton, il s'agissait d'abord d'un impôt sur le revenu plutôt que d'une mesure climatique – elle concernait toutes les formes d'énergies et pas seulement les gaz à effet de serre –, cette taxe aurait limité les émissions en augmentant le prix de l'énergie. Une campagne agressive des lobbies industriels a conduit Clinton à abandonner cet impôt en juin 1993. Il s'est contenté de programmes volontaires – des programmes « sans regret » qui sont dans l'intérêt de l'industrie puisqu'ils réduisent les coûts énergétiques. Et l'administration Bush a repris la même approche.

La focalisation sur les négociations internationales s'explique par les exigences d'un calendrier sans échappatoire : des rencontres importantes ont été programmées pratiquement tous les ans, dans lesquelles le changement climatique était sur le devant de la scène. Conçues pour maintenir la pression sur les Etats, ces rencontres – c'est toute l'ironie – offraient une porte de sortie à Clinton. En y participant, l'administration pouvait

temporairement satisfaire à peu de frais son électorat environnementaliste. Elle acceptait, théoriquement, de s'engager dans des politiques internationales contraignantes, mais elle se dispensait de cette rude tâche : convaincre un Congrès conservateur de voter des législations nationales pour réduire les émissions.

Naturellement, un tel écart n'est pas longtemps tenable. Les politiques internationales impliquent une mise en œuvre à l'échelon national. Mais la complexité et la longueur des négociations permettaient à l'administration de gagner du temps. Elle pouvait se conforter avec l'impression qu'elle faisait des progrès, de la seule manière possible, en mettant en place un système international qui serait prêt à l'emploi quand l'Amérique prendrait le changement climatique au sérieux.

Cette stratégie, cependant, mettait la charrue avant les bœufs. Quand la volonté du gouvernement faisait défaut pour prendre des mesures d'ordre national, pourquoi le Sénat serait-il d'accord pour le faire ? Dans d'autres pays, les politiques internationales peuvent amener des réformes nationales. Ainsi, les Européens, ou d'autres, se sont servis de l'arène internationale

pour influencer sur leur propre calendrier. Les responsables de l'environnement, en particulier, ont appris à utiliser les processus internationaux pour l'emporter sur d'autres ministères. Mais, aux Etats-Unis, ce sont les politiques nationales qui déterminent l'agenda international, et non l'inverse. La séparation des pouvoirs ne permet pas à l'exécutif d'utiliser l'arène internationale pour pousser le Congrès dans une action nationale. Quand bien même l'administration eût été prête à accepter un traité comme celui de Kyoto, il lui fallait obtenir l'accord d'une majorité des deux tiers des Sénateurs. L'exemple de Kyoto l'a montré, cet accord est presque impossible en l'absence de consensus politique. Si elles sont l'occasion d'évolutions, les négociations doivent bénéficier d'un certain élan et ne peuvent s'éloigner du centre de gravité existant dans le pays. Kyoto a ignoré cette réalité : le processus était sous perfusion à l'intérieur des Etats-Unis bien avant que Bush ne retire l'oxygène.

Pour progresser, les militants du climat devront concentrer leurs efforts sur la construction d'un consensus national pour réduire les émissions de gaz plutôt que sur les négociations internationales. Les protestations

internationales contre la dénonciation du processus de Kyoto par Bush ont aidé à créer un contexte plus favorable au changement climatique. Mais la décision de limiter les émissions viendra de l'intérieur des Etats-Unis. Même si il y a matière à critique dans la position de l'administration Bush, elle a du moins le mérite de se concentrer sur l'agenda national. Elle n'est guère parvenue jusqu'ici à articuler une approche crédible, mais un débat sérieux est désormais ouvert au Congrès sur la manière dont les Etats-Unis doivent s'occuper du changement climatique chez eux...

La faute à l'économie ?

Les objectifs d'émission engagent les pays à obtenir des résultats précis en termes de gains pour l'environnement, et cela quels qu'en soient les coûts économiques. Dans le cas de Kyoto, le montant de la facture pour les Etats-Unis est largement indéterminé (les estimations peuvent varier de un à dix). Selon l'hypothèse la plus basse, Kyoto n'ajouterait que quelques cents au prix du gallon d'essence ; la plus haute conduirait à envisager des coûts supérieurs à ceux imposés par la crise de l'Opep des années

70, entraînant une récession américaine et finalement mondiale.

Etant donné le slogan de Clinton pendant sa première campagne – c'est de l'économie, idiot ! –, il est surprenant que son administration ait écarté la proposition de plusieurs économistes de calculer dès le départ le coût du processus, et d'établir un niveau maximum pour les prix des dérivés du carbone [3]. Leur projet était de réfléchir à un mécanisme de sécurité : varier les objectifs d'émissions afin d'en limiter les coûts. Grâce à ce mécanisme, les pays décideraient combien ils sont prêts à payer pour combattre le changement climatique, en s'accordant sur le prix d'une « valve de sécurité ». Sous la pression des écologistes, l'administration a écarté cette proposition, craignant une réaction négative des groupes environnementalistes juste avant les élections, même quand il apparut qu'elle pourrait faire partie d'un deal avec les Européens et les pays en développement.

Et après ?

Malgré des avancées incontestables, le processus de Kyoto souffre d'un péché

d'orgueil. Qu'ils s'approchent ou non du système adopté, les Etats-Unis aborderont le problème d'une manière plus progressive. Avant de négocier un accord international, ils devront décider ce qu'ils veulent faire à l'échelon national. Ensuite seulement, ils examineront comment les processus internationaux pourront soutenir leurs efforts. Une politique intérieure sur le climat peut revêtir plusieurs formes. Un système d'objectifs nationaux et de trocs d'émissions, avec une valve de sécurité pour limiter les éventuels coûts de l'obligation, serait le plus réaliste. Au-delà de la détermination du niveau de l'effort (même modeste, il pourra être relevé si nécessaire), l'enjeu est celui d'une architecture raisonnable qui emporte suffisamment l'adhésion de l'industrie et des écologistes pour ne pas être soumise aux souffles électoraux. Les Etats-Unis dessineraient ainsi un système alternatif, qui pourrait co-exister avec celui de Kyoto. Ils restaureraient surtout leur crédibilité internationale.

La convention des Nations unies sur le changement climatique (1992), dont les Etats-Unis sont signataires, constitue une bonne base de départ. Elle demande aux pays de faire un rapport régulier sur leurs émissions de gaz à effet

de serre, sur leurs politiques de limitations. Cette procédure permet de constituer une banque de données qui sera importante quel que soit l'avenir du changement climatique. Elle promeut un engagement de rendre compte et un examen international des mesures nationales.

La convention offre un cadre à la coopération internationale, sans que les étapes suivantes n'induisent nécessairement un retour des Etats-Unis dans le processus de Kyoto. L'alternative serait de commencer par des accords, régionaux ou entre Etats partageant le même état d'esprit. Un accord permettrait aux compagnies américaines de bénéficier de crédits pour des projets de réduction des émissions dans les pays qui coopéreraient. Au-delà, quand le système de Kyoto se sera mis en place et que d'autres pays auront développé leurs programmes pour le changement climatique, des règles de reconnaissance mutuelle devront être établies : les Etats-Unis reconnaissant les permis de polluer d'autres pays – et réciproquement – en vue de les troquer. Cette construction pourra alors grandir par le biais d'une intégration progressive des programmes nationaux. Finalement, les pays en

développement pourront mesurer leur bénéfice à rejoindre le système : le coût d'une réduction des émissions sera pour eux bien moindre que pour les pays industrialisés et ils seront en mesure d'exploiter cet avantage comparatif à travers un système d'échange international.

Nous affrontons ici un problème vieux d'un siècle et le niveau de réduction d'émissions auquel nous atteindrons dans le court terme n'aura qu'un impact très modeste dans le long terme. Il n'est pas question de l'ignorer : ce serait négliger des options possibles et augmenter le coût final de la réponse. Mais il s'agit d'avancer en connaissance de cause, en apprenant de l'expérience et en reconnaissant que nous construisons une architecture pour le long terme. Pour être efficace, une politique de changement climatique ne s'édifiera pas en un jour.

Notes

1 La seule exception s'est produite durant la campagne présidentielle de 1988 : le changement climatique a brièvement émergé. Et le président George H. W. Bush s'est engagé à combattre l'effet de serre par l'effet « maison blanche ».

2 British thermal unit, mesure du contenu calorifique des essences.

3 Cf. Raymond Kopp, Richard Morgenstern et William Pizer, «

Something for everyone : a climate that both environmentalists and industry could live with ».

Resources for the future

(september 29, 1997), et Warwick J. Mc Kibblin et Peter J. Wilcoxon, « A better way to slow global climate Change », Brookings Policy Brief (june 1997).

†

Pour citer cette page

Daniel Bodansky, « Quatre leçons du processus de Kyoto », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002.

URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Gouverner à l'échelle du monde

Table ronde avec Michel Camdessus, Alain Lipietz et Jean-Michel Severino

Juin 2002

Projet - Quel regard portez-vous sur la mondialisation de l'économie ?

Jean-Michel Severino - La globalisation, c'est avant tout un processus de création de marchés

mondiaux. Leur légitimité pose un double problème. D'une part, leur constitution, encore inachevée, repose sur des dominations, des disparités, bien loin de l'esprit d'égalité et de compétition qui devrait régner pour les rendre optimaux et légitimes. D'autre part, même quand ces marchés sont à peu près intégrés, comme dans le cas de la finance, ils comportent des imperfections proches de celles des marchés nationaux. Mais alors que ces derniers sont régulés par les Etats, les premiers le sont très partiellement ou pas du tout. Les conséquences sont lourdes pour les pays du Sud. Le chaos agricole mondial reflète ces problèmes de concurrence déloyale, d'utilisation sauvage des biens publics (réchauffement planétaire par exemple) ; d'oubli des externalités (santé mondiale). Cinq milliards d'habitants vivent au Sud dans des pays en pleine évolution, mais le pouvoir normatif est exercé par le milliard qui vit au Nord et qui détient la richesse.

Alain Lipietz - D'un côté, la mondialisation libérale impose ses contraintes et diminue la liberté d'une société pour choisir son mode de vie. La tentation est de sortir du jeu économique, mais le réalisme l'interdit. Personne ne croit plus à cette solution. Plus que jamais, aujourd'hui, nous

avons besoin d'une régulation politique au niveau mondial. Mais, sur des questions comme le développement des services publics, la culture des Ogm, le savoir des communautés indigènes, la même problématique libérale l'emporte : les ressources sont au sud, le savoir-faire ou le pouvoir de négociation au nord, et les modes de régulation internationale tendent à exproprier ceux qui détiennent les ressources. D'où à nouveau la tentation de sortir du jeu politique mondial.

Mais les biens publics planétaires représentent un type de problèmes tout à fait nouveaux. Là, personne ne peut sortir du jeu. Le Bangladesh, qui souffrira le plus des changements climatiques, peut freiner « sa » circulation automobile mais la catastrophe et sa résolution sont planétaires. D'où encore la nécessité d'une instance politique globale.

Michel Camdessus - Il est bien vrai que la scène internationale amplifie les problèmes que nous connaissons à l'échelle de la nation ; et cela d'autant plus qu'ils sont mal résolus au plan national. Les exemples surabondent. Peu de marchés domestiques obéissent aux principes de la concurrence parfaite. Leur respect dépend de

l'existence de règles, d'institutions pour les faire prévaloir et d'associations de consommateurs ou autres pour dénoncer les abus. Au plan international, nous n'en sommes qu'à l'âge des balbutiements. Il faut des scandales majeurs ou des crises de système pour convaincre des gouvernements de s'entendre pour poser quelques premiers éléments de réponse. Trop souvent, la crise passée, les réformes sont laissées en souffrance.

Le monde n'est pas encore équipé pour se saisir des multiples problèmes à « géométrie mondiale » qui, dans tous les domaines, nous assaillent : criminalité financière ou informatique, organisation en réseaux mondiaux de la grande délinquance, ravages environnementaux, grandes pandémies. L'Etat-nation se crispe sur la défense d'une souveraineté qui n'est plus à l'échelle du problème, alors qu'il faudrait mettre en place des institutions régionales ou mondiales capables d'analyser les données, de proposer des stratégies et d'en suivre l'exécution. Leur mise en place – comme ce fut le cas pour la souveraineté monétaire avec la création de l'euro –, est la seule manière réaliste aujourd'hui de

promouvoir le bien commun et de rétablir dans l'efficacité une souveraineté en perdition. Il n'est nullement illusoire d'œuvrer à leur mise en place.

Je tempérerais volontiers la crainte de voir le milliard d'habitants du Nord accaparer richesse et pouvoir normatif. L'histoire du xxe siècle est celle de la conquête par des minorités actives et résolues de droits de l'homme et de la femme qui étaient longtemps restés du domaine de l'utopie. Au plan de la négociation internationale, le Sud a un pouvoir d'influence considérable qui va très au-delà de son « poids » économique. Les problèmes ne naissent pas toujours, il s'en faut, d'une opposition Nord-Sud et ils sont souvent rendus plus inextricables par la très grande diversité des positions des pays du Sud, voire la complexité de leurs réseaux d'accords avec les pays du Nord, sans que ceci se réduise toujours à une opposition entre riches et pauvres.

Projet - Faut-il mettre en cause les évolutions néolibérales qui ont dominé la scène économique depuis les années 70 ?

Jean-Michel Severino - Les questions posées sont de droit et de vie publique, mais aussi

économiques, touchant aux obstacles qui empêchent la mise en place de marchés efficaces. Comment demander à la population de la planète d'intégrer des marchés globaux sans lui donner l'espoir que la croissance économique sera au rendez-vous, que les règles économiques seront justes et équitables ? Or la concurrence internationale est fortement biaisée : les conditions d'entrée ne sont pas identiques aux quatre coins de la planète. Dans les échanges internationaux, les pays du Sud se heurtent à des barrières : pour le textile, la sidérurgie, les produits agricoles. Les règles actuelles ne sont plus celles des années 60-70 et des premiers accords du Gatt. L'histoire des pays asiatiques, de la Corée, des Dragons, ne se répétera pas. Il est urgent de s'interroger sur l'équité des marchés. L'injustice conduira à une frustration des populations, à un rejet global des processus de globalisation.

Alain Lipietz - A l'époque de la décolonisation, la notion était encore présente au Gatt d'une nécessaire asymétrie en faveur des pays du Sud en construction. Elle ne l'est plus. Résultat : la bipolarisation mondiale s'accélère.

Jean-Michel Severino -
L'ambition normative des

institutions internationales recule, alors que la mondialisation la rendrait plus nécessaire.

Michel Camdessus - Ce à quoi nous assistons aujourd'hui ne me semble annoncer ni un rejet global des processus de globalisation, ni une accentuation de la bipolarisation, ni un retrait de l'ambition normative des institutions internationales qui n'a jamais beaucoup existé. Certes, on ne peut exclure de telles évolutions. Elles ne viendraient cependant à se matérialiser que si tant d'efforts pour construire la gouvernance d'un monde solidaire étaient passés par pertes et profits. Mais ni l'Histoire, ni les peuples n'ont dit leur dernier mot.

Quand, à Gênes, le G8 dit oui à l'offre de partenariat des cinquante-trois pays d'Afrique, un espoir surgit. Un tel partenariat dans l'esprit des Africains n'est pas rejet de la mondialisation, mais recherche des modalités d'un travail ensemble, pour que l'Afrique bénéficie, elle aussi, de la mondialisation au lieu de s'en trouver exclue ou laminée. Quand, à Monterrey, 190 pays adoptent une stratégie visant à mieux mobiliser les ressources financières mondiales, à commencer par celles des pays en développement, pour éradiquer la pauvreté, cet effort mérite plus

qu'un scepticisme distingué.
Quand le Nord et le Sud travaillent ensemble à mettre sur pied un partenariat fondé sur la responsabilité mutuelle, on s'éloigne d'un modèle de relations d'assistanat et l'on s'ouvre des chances qui doivent être saisies.

Mais il est vrai qu'il est urgent d'ouvrir le dossier de la modernisation de la constellation institutionnelle actuelle, si l'on veut que ces déclarations d'intention deviennent réalité. Il est frappant d'observer que quelques-uns des problèmes les plus sérieux d'aujourd'hui n'existaient pas au moment où le système des Nations unies a été créé. Tel est le cas du problème des migrations, des tendances mondiales à la monopolisation ou de l'environnement. Ce dernier mot n'existait même pas dans notre vocabulaire il y a cinquante ans, avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Le monde doit donc revoir la panoplie de ses instruments institutionnels s'il veut faire face aux problèmes d'aujourd'hui et pas seulement à ceux d'hier.

Projet - Les préoccupations pour l'environnement changent-elles la donne ? Faut-il ajouter de nouvelles agences à l'Onu ?

Alain Lipietz - Tout accord

international implique de nouvelles instances de régulation. Plusieurs solutions sont possibles : s'appuyer sur l'engagement des pays pour la mise en œuvre de l'accord ; mandater certains pour faire respecter les décisions (les fonds sous-marins sont gérés par les pays riverains qui ont ensuite le droit de vendre des quotas) ; ou encore, choisir un énorme « machin », l'élaboration d'un quasi-Etat comme on l'a fait à Buenos-Aires pour sauver le climat par le contrôle des émissions de carbone. Les pays les plus pollueurs doivent prendre les engagements de réduction les plus drastiques. A ces quotas, prospectifs et contraignants, s'ajoutent des mécanismes compensateurs de financement du développement « propre » avec pour base fiscale les émissions de carbone. Au final, on se retrouve avec les éléments d'un quasi-Etat : dotations, contrôle, prélèvements, redistribution...

Jean-Michel Severino - Les années qui viennent de s'écouler ont vu aussi la naissance d'organismes juridiques à côté des organismes politiques, des tribunaux comme celui de La Haye, ou l'Ord (organisme de règlement des différends). Mais cette mise en place demeure assez chaotique. La géographie

politique sera-t-elle plus favorable au multilatéralisme ? Il suppose des acteurs qui disposent de pouvoirs analogues : aujourd'hui, les Américains n'y ont pas intérêt, la Chine ou l'Europe de demain peuvent modifier cette donne. D'autre part, le dialogue politique de très haut niveau pourra-t-il être accru ? Les G7 et G8 sont les seules instances de concertation et de décision, mais des pays comme l'Inde et la Chine n'en font pas partie. Où trouver, enfin, le consensus pour construire des instances précises et techniques et, de proche en proche, dessiner un paysage institutionnel élargi ?

Alain Lipietz - Seule l'Omc, aujourd'hui, dispose d'un pouvoir de sanctions. Le dispositif de Marrakech n'en a pas. Et l'Ord est le théâtre de rapports de pouvoirs.

Jean-Michel Severino - Ce mécanisme, s'il représente un important progrès des voies de droit pour le règlement des litiges commerciaux, reste plein d'imperfections. Il donne, théoriquement, le droit au Burkina de se protéger contre les Etats-Unis. Mais en a-t-il les moyens ?

Alain Lipietz - La grande dissymétrie réside dans ce monopole de l'Omc. Si l'on mettait en place une organisation

internationale environnementale qui lui opposerait un autre jugement, dans une autre instance, l'Europe pourrait dire, en 2012, aux Américains, « nous avons appliqué le protocole de Kyoto, celui-ci nous a coûté cher en termes de concurrence, pas vous. Donc nous nous protégeons de vos exportations ». L'Omc donnera tort à l'Europe, la conférence des parties de Marrakech lui donnera raison. Dans ce conflit de légitimités, quels seront les organismes « super sectoriels » qui permettront de trancher ?

Jean-Michel Severino - Deux thèses s'affrontent ici. La première, la plus juste mais la plus complexe, suppose une instance pour régler des conflits de normes juridiques. Le deuxième prévoit de s'en remettre à l'Ord pour la reconnaissance d'exceptions au libre commerce international. Cette voie est déjà empruntée : des accords internationaux sur le commerce des espèces en danger ou celui de Doha pour l'accès aux médicaments permettent des exceptions au libre-échange. Les Français sont favorables à la première option, les Américains n'acceptent que la seconde.

Alain Lipietz - L'Omc n'admet comme exceptions que celles déjà

acquises, comme la sécurité phytosanitaire, depuis le xix^e siècle. De même, l'interdiction du commerce de l'ivoire. En revanche, sur le principe de précaution ou les hormones de croissance, les Américains ont exigé des preuves que les Européens n'ont réussi à exhiber que tardivement et partiellement. Et dans le projet d'accord multilatéral sur les investissements (l'Ami), l'offensive libérale était encore plus nette : ces dogmatiques entendaient refouler les anciennes exceptions.

Jean-Michel Severino - Ce sont les mêmes Etats qui ont fondé l'Omc et qui signent les traités sociaux majeurs. D'un côté, ils se donnent des moyens contraignants, pas de l'autre ! Cette inégalité de la capacité opérationnelle entre les différents instruments jette un discrédit sur leur volonté de mettre en œuvre une organisation planétaire qui traite de développement durable.

Michel Camdessus - Pour moi, les choses sont claires. On n'avancera pas beaucoup dans le traitement des formidables problèmes systémiques d'environnement qui sont devant nous – les seuls problèmes avec celui de la pauvreté qui mettent sérieusement en danger l'avenir

du monde – sans la mise en place d'une institution mondiale dotée au moins de l'autorité et de moyens analogues à ceux que détiennent le Fmi et la Banque mondiale. Il faudra des changements importants, aussi, pour faire face, entre autres, aux problèmes des migrations ou de la concurrence. Cela est possible sans créer une Babel technocratique et en redéployant au moins pour partie des moyens existants. Encore faudra-t-il songer à placer cette constellation d'institutions sous la surveillance et l'impulsion politique d'un groupe de chefs d'Etat ou de gouvernements plus représentatifs de l'ensemble du monde que l'actuel G7-G8. Diverses propositions ont été avancées, dont l'idée d'un « Conseil de Sécurité économique » qui a été reprise par notre pays.

L'important est de disposer d'une instance où le monde entier puisse se reconnaître et qui soit capable de trancher des problèmes intersectoriels sur lesquels les institutions spécialisées actuelles ne peuvent pas parvenir à des compromis. La clause sociale en matière de commerce international en est un bon exemple : il n'existe nulle part de structures où puissent être arbitrés les intérêts divergents des ministres du commerce, des

finances, du travail et du développement. Cette instance définirait aussi les grandes orientations stratégiques dont les institutions techniques ou financières manquent parfois. L'opinion publique discernerait mieux désormais qu'« il y a un pilote dans l'avion ». Il resterait alors à assurer le caractère véritablement représentatif de cette structure de décision. Cela impliquerait que l'on ouvre sérieusement le dossier de la représentation de la société civile à tous les niveaux de la chaîne décisionnelle, du plan de la préparation nationale des positions à celui des décisions mondiales, puis à celui du suivi de leur mise en œuvre.

Projet - N'y a-t-il pas une fragmentation de la scène internationale ? Deux poids, deux mesures ? Les lobbies et les acteurs ne pèsent pas de la même manière.

Alain Lipietz - Les Etats sont dirigés par les classes dominantes. Quand l'Inde négocie, elle négocie les intérêts de ses classes dirigeantes. Quand le groupe des 77 refuse les clauses sociales, cela signifie-t-il que les ouvriers du tiers monde aiment être payés avec des lance-pierres ?

Jean-Michel Severino - Il n'y aura

pas de bon système en l'absence d'une représentation citoyenne et d'une représentation d'élus. Lorsque l'on parle de bonne gouvernance, qui doit-on faire parler ? Qui est légitime ? Qui ne l'est pas ? Mais on n'est plus ici sur le terrain balisé de la démocratie nationale, avec son jeu de rapports institutionnels. Il se passera sans doute du temps avant que des procédures reconnues de consultation puissent émerger.

Un nombre important de pays en développement sont gérés par des dictatures qui refusent des accords sociaux, mais les pays du Sud nous renvoient aussi à la faiblesse de l'aide publique au développement et nous questionnent sur la finalité des conditionnalités supplémentaires mises à celle-ci, comme les conditionnalités sociales et environnementales, accusées d'être la marque d'un nouveau protectionnisme.

Alain Lipietz - L'utilisation des clauses sociales par les pays du Nord peut, il est vrai, cacher du protectionnisme « mesquin ». Sous prétexte de protéger les dauphins, les Etats-Unis ont voulu protéger leurs zones de pêche des pêcheurs mexicains.

Jean-Michel Severino - On sous-

estime le caractère crucial des transferts technologiques et financiers auxquels répugnent les pays du Nord. L'aide publique au développement stagne à son niveau le plus bas. Il faut mesurer l'incroyable manque de crédibilité dont les pays du Nord souffrent aux yeux des cinq sixièmes de l'humanité ! Les Etats-Unis ou l'Union européenne sont perçus comme ayant pour seul objectif de payer moins. Comment négocier dans ces conditions ? Quand la plupart des protections commerciales jouent au détriment des pays du Sud, quand les subventions agricoles des pays du Nord sont deux fois supérieures au montant de l'aide au développement ? Si l'on parle des normes sanitaires et de qualité, encore faut-il offrir une aide financière pour permettre d'y parvenir. Or tous les mécanismes financiers ont été asséchés.

Alain Lipietz - A Doha, la France et les pays de l'Union européenne ont défendu des « clauses sociales et environnementales », mais avaient comme première préoccupation leur droit à subventionner les exportations agricoles. Ceux qui subventionnent leur agriculture pour envahir le reste du monde, peuvent-ils convaincre les pays qui en sont les victimes de la légitimité « sociale » de clauses

protectionnistes ?

Jean-Michel Severino - Pourtant, simultanément à nos positions sur l'agriculture et le commerce, nous votons au conseil d'administration du Fonds monétaire et de la Banque mondiale des programmes d'ajustement structurels, qui imposent à d'autres la suppression de leurs propres mécanismes de protection commerciale ou de leurs subventions. Un exemple : les pays sahéliens sont les plus compétitifs pour la production du coton. Celle-ci fait vivre une trentaine de millions de personnes, elle constitue l'essentiel des exportations et des sources de revenus. C'est une bonne production écologique dans les zones arides. Mais les pays du Sahel sont les seuls à ne pas pouvoir aider leurs productions ! Quand les Américains, les Chinois, les Grecs, les Portugais subventionnent leur production de coton, le Burkina, le Tchad, le Mali, le Sénégal, la Côte d'Ivoire sont invités à libéraliser.

Projet - A-t-on aujourd'hui une vision géostratégique, ou une utopie, pour passer outre à des intérêts immédiats ?

Alain Lipietz - Lors de la préparation du sommet de Rio, une déclaration de Bruxelles

rappelait que « dans une période de vide, l'Europe a une occasion exceptionnelle d'occuper une position de leadership ». Les Américains ont leur propre projet interne fondé sur le libéralisme. Les Européens ont un autre modèle que, dans ses versions plus ou moins productivistes, les démocrates chrétiens appellent économie sociale de marché, les écologistes développement soutenable... Ce programme comporte une dimension sociale, de précaution, de redistribution. La stratégie consiste à s'entourer d'alliés de façon à faire prévaloir au niveau mondial des réglementations qui favorisent les pays d'économie sociale ou soutenable plutôt que les pays ultra libéraux. Mais nous sommes incapables de penser vraiment en termes géostratégiques, et l'arbitrage nécessaire n'est pas fait. Si l'on veut trouver des alliés face aux Américains, il faut arrêter de ne défendre que les intérêts des exportateurs céréaliers de la Beauce. On peut multiplier les exemples. A Marrakech, sur le climat, les Européens ont pu aller plus loin que les Américains : ils ont des technologies plus propres, ils sont davantage menacés par les effets environnementaux et sociaux. Il leur fallait donc gagner à leur cause les pays du tiers monde. Mais je crains qu'à chaque étape de la négociation de l'après-

Marrakech, par petits bouts, des limites ne soient opposées à ce qu'il faudrait faire pour que perdure un accord dont les Etats-Unis ne veulent pas et que les Russes menacent de quitter. Une réflexion géostratégique invite à être généreux avec les alliés du tiers monde.

Michel Camdessus - Je ne suis pas pessimiste sur l'aptitude des pays à se doter de géostratégies intelligentes. Je le suis sur notre aptitude à faire partager la nôtre aux pays en développement tant que nous continuerons à nous décrédibiliser, nous Français, par l'écart entre la générosité de notre rhétorique internationaliste et la réalité de nos politiques. Sans le moindre égard pour la clameur du monde en développement, Argentine en tête, nous refusons de façon impavide de prendre en compte, dans la définition de notre politique agricole, par exemple, les torts créés aux pays pauvres par nos subventions. Nous laissons par ailleurs notre aide au développement dépérir, tout en brandissant devant les Etats-Unis la bannière du 0,7 %... Il nous faut donc, avant toute chose, balayer devant notre porte.

S'il fallait suggérer une campagne à la société civile, ce serait de se battre pour la tenue rigoureuse, année après année, de nos

engagements dits du « millénaire » de lutte contre la pauvreté. Et tenir au plus tôt une conférence associant l'Europe et l'Afrique pour trouver les moyens de faciliter l'évolution de notre agriculture vers l'avenir que lui réserve l'élargissement de l'Union européenne, sans nuire et plutôt en facilitant la modernisation d'une agriculture qui fait vivre une si grande partie de la population africaine. Voilà pour les utopies que Projet réclame ; elles sont du genre que je préfère : des utopies à réalisation vérifiable. Cela n'ira pas sans une action patiente de « conscientisation », comme on dit en Amérique latine, de nos opinions publiques



Pour citer cette page

, « Gouverner à l'échelle du monde », Ceras - revue *Projet* n° 270, Juin 2002. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°270 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Le développement, un bien durable

Conclusions

Pierre Martinot-Lagarde
Juin 2002

Etrange paradoxe. La mondialisation est devenue le maître mot pour lire et interpréter l'évolution des échanges financiers, commerciaux, industriels et culturels. L'élargissement des débats s'impose de Davos à Porto Alegre. Une refonte du carré des institutions internationales, Onu, Banque mondiale, Fmi et Omc – pour ne citer que les plus importantes –, paraît nécessaire pour donner davantage de poids et d'efficacité à la régulation politique, pour lutter contre la

pauvreté ou maîtriser les défis de l'environnement planétaire. Et dans le même temps, recherches et réflexions sur le développement durable invitent, avec une nouvelle vigueur, à faire une place grandissante à l'échelon local. Un développement durable qui allie les trois dimensions de l'économie, du social et de la culture commence à l'échelle des territoires, plus précisément des communautés humaines. Comme le notent Michel Griffon et Jean-Charles Hourcade, « il ne peut y avoir production du bien public à l'échelle internationale sans cohérence avec l'existence d'un bien public à l'échelle locale ». Pourquoi cette tension et quel sens a-t-elle ? S'agit-il du dernier maillon d'une critique radicale de la mondialisation, et à travers elle, du tournant libéral des trente dernières années ? D'un retour vers la promotion du développement autocentré ? Ou bien, plutôt qu'une critique, n'est-ce pas davantage une interrogation sur la place et l'efficacité de l'action locale dans un espace plus mondialisé ?

Quelles que soient les prémices de la réflexion, les interrogations convergent vers l'échelon local. Si les modèles globaux, occidentaux pour la plupart, apparaissent disqualifiés, si les tentatives de macro-régulation achoppent sur

la définition précise de règles concrètes et sur leur mise en application, si les acteurs de la société civile qui contribuent au débat ne se contentent pas de principes abstraits mais veillent à la mise en place de politiques de développement, le « local » semble devenir le lieu de formulation de toutes les utopies, de reconnaissance de toutes les résistances, d'énonciation de tous les contrôles. N'est-ce pas trop lui faire porter ? Non, si le souci du « local » permet de redéfinir quelques règles de l'espace politique international, de repérer le jeu des contraintes qui pèsent sur le développement, mais surtout de veiller à la formulation positive de politiques concrètes portées par de véritables collectivités.

Réformer les institutions

Le retour sur le « local » invite à réformer les institutions internationales, et plus largement l'espace public. Depuis le sommet de Gênes, les instances de décision politique sont soumises au feu des critiques les plus extrêmes qui peuvent faire croire à un discrédit total. La prépondérance et l'omniprésence des Etats-Unis font courir de grands risques à une refonte plus

nécessaire mais aussi beaucoup plus aléatoire de ces organes. Comment aujourd'hui mieux tenir compte des inégalités, des « asymétries » entre le Nord et le Sud, entre pays développés et pays en voie de développement, mais aussi du rôle majeur et sans cesse croissant de la société civile ?

Les lieux actuels – Banque mondiale, Fmi ou des instances émanant du G7 – ne suffisent pas à assurer un débat pluraliste et à faire converger efficacement les initiatives pour agir contre la pauvreté. Michel Camdessus propose d'en élargir la base. Mais ne faut-il pas reconnaître aussi que la logique du donnant-donnant qui prédomine dans de nombreuses négociations de l'Omc est injuste et méconnaît les rapports de force ? Les modèles anciens – du rattrapage, par exemple – prenaient acte de la disparité des situations économiques et de l'inégalité des rapports de force entre puissances en présence. L'établissement de règles commerciales et industrielles, fondées le plus souvent sur le principe du libre-échange, supposent en théorie l'égalité de tous mais font perdurer de nombreuses injustices entre les pays, entre les continents.

Pour accompagner cette réforme,

la société civile est appelée à jouer un rôle fondamental en amont et en aval des accords internationaux. Les règles de sa participation à la délibération gagneront à être plus rigoureuses. Si la nature « publique » des enjeux autorise de nombreux acteurs à entrer dans la discussion, les intérêts économiques, culturels, industriels, citoyens ou politiques doivent être clairement mis en évidence. De nombreux paravents cachent sous des pseudo-légitimités universelles – l'avancée de la science, ou le bien-être de l'humanité – des intérêts qui, eux, sont avant tout « locaux » ou « particuliers », ceux d'un groupe économique, d'une classe dominante ou d'une région du monde. Seules des règles du jeu, fondées sur la transparence, garantiront le sérieux des échanges et le respect des partenariats.

Contraintes du développement

Parallèlement à ce mouvement de plus en plus nécessaire de réforme des institutions, le souci du local invite à une meilleure intégration des contraintes naturelles et humaines dans les projets de développement. Parce que la planète n'est plus un village, la

protection du patrimoine écologique des générations à venir s'évalue souvent sur le terrain grâce à la compétence des acteurs de proximité. Les syndicats, qui se saisissent des questions d'environnement, ont un rôle fondamental à jouer dans l'identification des risques majeurs, dans le contrôle des procédures de sécurité pour tous les secteurs sensibles des industries chimique ou nucléaire, du transport maritime. Ils peuvent veiller à la formation des personnels compétents, à la promotion d'une culture de la sécurité. Dans de nombreux secteurs, le respect et l'attention aux savoirs et savoir-faire traditionnels permettront à long terme la permanence ou l'équilibre durable de modes de vie.

Mais c'est encore à l'échelon local que se jouent et se dévoilent des stratégies sociales et communautaires incompatibles avec la survie dans l'environnement fragile d'une population souvent en expansion. La déforestation ou l'avancée du désert n'ont pas pour seule origine les intérêts des multinationales. L'accroissement des troupeaux sur des terrains fragiles ou l'absence de substitut au charbon de bois ont eu des conséquences dévastatrices. C'est à ce niveau

que les palliatifs pourront être identifiés et choisis.

Exigences pour l'action

En d'autres termes, le souci du local invite à formuler de nouvelles exigences pour l'action politique visant le développement. Les pays du Nord et du Sud, certes différemment, n'échapperont pas à ce constat. Les premiers engagent leur crédibilité internationale et diplomatique quand ils refusent de s'appliquer à eux-mêmes les contraintes qu'ils revendiquent pour les autres. Le cas de l'agriculture subventionnée, autant en Europe qu'aux Etats-Unis, est sans doute le plus flagrant. La distorsion entre les exigences de libre-échange imposées au Sud et le soutien étatique du Nord apparaît criante. On s'en excuse facilement en invoquant les jeux politiques intérieurs, la vulnérabilité de certaines catégories sociales, l'absence de sens tactique ou de sens des responsabilités des hommes politiques. A d'autres moments, la recherche de l'équilibre budgétaire met à mal les aides publiques au développement. Pourtant, au final, la question demeure : la politique étrangère suppose une cohérence avec les choix de

politique intérieure.

Au Sud, cette nécessaire cohérence prend d'autres formes et passe notamment par une attention nouvelle aux propositions de la société civile. L'adhésion aux exigences du Fmi ou de la Banque mondiale, la simple transcription en droit intérieur des demandes des grandes institutions dénotent l'absence de marge de manœuvres vis-à-vis de ces autorités, mais elles révèlent aussi un mépris à l'égard des propositions de la société. Sur la question du médicament, les gouvernements de l'Inde et du Brésil ont défendu des intérêts qui n'avaient rien de commun. Les Indiens ont d'abord cherché à encourager une industrie dont les parts de marché mondial pouvaient s'étendre, les Brésiliens ont défini une politique globale de santé publique. Les choix des gouvernants ne reflètent pas nécessairement les attentes de tous les citoyens.

Au-delà des considérations pratiques ou stratégiques, l'intérêt pour le local est une invitation à revisiter les bases anthropologiques du développement. D'un côté, notre humanité, par phases successives, a pris conscience de la clôture du monde, de la fermeture de l'espace, du partage nécessaire des

richesses entre tous les habitants de la planète. Ce mouvement s'est accompagné d'un formidable déploiement d'énergies et de ressources mises en commun, contribuant à l'intensification des échanges et permettant aux six milliards d'habitants de se nourrir. Mais d'un autre côté, le développement renvoie immédiatement à cette tâche de la subsistance, souvent donnée comme une épreuve. Cantonnée auparavant à la maisonnée ou à la cellule familiale, cette tâche de la subsistance s'inscrit désormais dans un univers plus vaste. Mais c'est toujours l'individu, sa famille ou son voisin, son proche, qui en portent le poids : pourront-ils se nourrir aujourd'hui ? Risquent-ils d'être demain sans ressources, sans capacité d'agir, sans prise sur la vie et sur le monde ? Faire retour sur le local invite à regarder le double horizon du développement : une humanité qui mange à sa faim, une communauté en mesure de transformer le monde et de l'humaniser.



Pour citer cette page

Pierre Martinot-Lagarde,
« Conclusions », Ceras - revue
Projet n° 270, Juin 2002. URL :
<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1804>.

